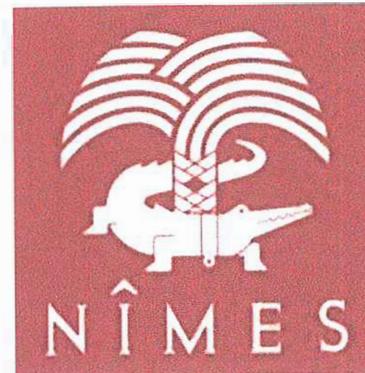


Accusé de réception en préfecture
030-213001894-20221105-2022-06-006-DE
Date de télétransmission : 14/11/2022
Date de réception préfecture : 14/11/2022

Annexe à la délibération
N° 2022-06-006 du 05 NOV. 2022



DATE DE :
PUBLICATION
ASSEMBLEES
CONSEIL MUNICIPAL

15 NOV. 2022

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Sommaire

Introduction : le cadre juridique du débat
d'orientation budgétaire

I- Aperçu de l'environnement macro-
économique

II- Les principales mesures relatives aux
collectivités locales

III- La situation budgétaire de la ville de
Nîmes :
a. Rétrospective
b. Dette
c. Orientations budgétaires 2023

IV- Les dépenses de personnel : évolution et
projection

V- La traduction dans les politiques publiques
des orientations budgétaires

Annexe

INTRODUCTION

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape. Le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre. Cette dernière partie s'avère particulièrement compliquée pour notre commune au vu des

positions et décisions de l'EPCI systématiquement défavorable à la ville de Nîmes, lors du précédent mandat.

Il s'agit maintenant de mettre en œuvre une relation apaisée malgré une situation financière extrêmement dégradée de l'EPCI.

- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- A la structure des effectifs ; aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ; à la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution

prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Une délibération sur le budget non précédée de ce rapport est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (TA de Versailles, 28 décembre 1993, commune de Fontenay le Fleury).

Le débat sur le rapport doit avoir lieu dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif. Il ne peut donc être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (TA Versailles, 16 mars 2001, commune de Lisses).

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes. L'ordonnance relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux (ordonnance du 26 août 2005 N° 2005-1027) oblige néanmoins l'assemblée délibérante à débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité. Cette obligation était auparavant prévue par décret (N97-175 du 20 février 1997).

I – APERCU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO ECONOMIQUE

Perspectives de l'économie mondiale 2022-2023 : plus de taux, moins de croissance.

Les aléas pesant sur les perspectives de croissance s'amplifient tandis que contraintes d'offre, crise alimentaire et remontée des taux d'intérêt favorisent une mécanique stagflationniste. Après le fléchissement de la consommation des ménages dans les économies développées, plus ou moins tempéré par le déblocage de l'épargne, l'investissement des entreprises est menacé par le recul de leurs résultats. La croissance mondiale est dès lors revue à la baisse de 0,5 point, soit 2,5% en 2022 puis 2,4% en 2023, sous la moyenne de long terme.

La guerre en Ukraine amplifie des pressions inflationnistes déjà bien installées. Le choc de prélèvement de revenu exerce un impact récessif sur les pays importateurs de matières premières alors que les conditions d'un contre-choc sur les prix de l'énergie ne semblent pas réunies. La dépense des pays exportateurs profite peu de cette manne, leur marché intérieur étant relativement peu profond, celle de la Russie étant sous contrainte des sanctions internationales.

Les tensions sur les recrutements sont propices à l'accélération des salaires en zone euro et surtout aux Etats-Unis où une spirale inflationniste est déjà enclenchée, d'autant que les anticipations de prix remontent. Face au risque de désenclavement des anticipations, les banques centrales ont accéléré la remontée des taux directeurs, d'abord aux Etats-Unis et dans les économies émergentes confrontées au risque de sorties de capitaux. La

réaction moins vive de la BCE et de la BoJ explique la dépréciation de l'euro et du yen face au dollar.

La remontée des taux nominaux aux Etats-Unis et en zone euro pèsera sur les dépenses d'investissement des entreprises qui avaient été jusqu'ici préservées, comme leurs trésoreries. De leur côté, les ménages pourraient conserver un volant d'épargne élevé.

Pour autant, les indices de climat des affaires restent positifs aux Etats-Unis et en Europe et se redressent lentement en Chine. La reconstitution des stocks soutient probablement l'activité à court terme mais elle se fait à un coût très élevé, ce qui pourrait aussi fragiliser les trésoreries.

Ainsi, après le tassement de la demande des ménages, les économies occidentales risquent d'être piégées dans une mécanique stagflationniste, avec la révision à la baisse des projets d'embauche et d'investissements des entreprises.

II – LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Le projet de loi de finances pour 2023, a été présenté le 26 septembre au Conseil des ministres. Parmi les principales mesures à retenir pour les finances locales : la suppression totale de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) sur 2 ans, la stabilité des dotations, des crédits pour le « filet de sécurité » dédié au bloc local, un Pacte de confiance.

- Conformément aux engagements pris par le président de la République, la CVAE sera complètement supprimée. Pour pouvoir financer en 2023 le maintien du bouclier tarifaire sur l'énergie, le gouvernement a décidé que cette disparition se ferait en deux années, au lieu d'une année initialement. En 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié. Ce n'est qu'en 2024 que les entreprises redevables ne paieront plus du tout de CVAE. Dès 2023, les collectivités ne toucheront donc plus de CVAE, celles bénéficiant en 2022 de ce type de recettes obtiendront une compensation dynamique à l'euro près à travers une fraction de TVA. Elles toucheront également une dynamique de la fraction de TVA calculée au niveau national si elle est positive.

-Le pacte de confiance inscrit dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 prévoit une limitation des dépenses de fonctionnement des budgets principaux des collectivités à un niveau inférieur de 0.5 point en dessous de l'inflation durant tout le quinquennat.

- Le filet de sécurité institué par la dernière loi de finances rectificative est un dispositif destiné à protéger uniquement le bloc communal au titre de 2022. 430 millions d'euros sont provisionnés dans le PLF 2023 pour son financement.

- La création d'un fonds vert pour accélérer la transition écologique dans les territoires, doté de 1.5 milliard d'euros d'autorisations d'engagements et de 375M€ de crédits de paiement.

S'agissant de la répartition de la dotation globale de fonctionnement, les dotations de péréquation sont en progression. La DGF annoncée initialement en hausse de +210M€, laissait envisager une baisse de la dotation pour 30% des communes. Le 7 octobre dernier, lors de la

Convention des Intercommunalités de France, Mme Elisabeth BORNE a annoncé porter la hausse à 320M€, ce qui permettrait à 95% des collectivités de voir leur dotation se maintenir ou augmenter. Les dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros.

Les prélèvements sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2021 s'élèvent à 43,7 Md€, soit une augmentation de 672 M€ par rapport à 2022.

INTITULE DU PRELEVEMENT	PLF 2022 (en M€)	LFI 2022 (en M€)	PLF 2023 (En M€)
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement	26 756	26 798	26 612
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	7	5,7	5,3
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes de leur groupement	50	50	50
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du Fonds de compensation pour la TVA	6 546	6 500	6 700
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	540	581	598
Dotation élu local	101	101	108
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	63	57	43
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	466	440	434
Dotation départementale d'équipement des collèges	326	326	326
Dotation régionale d'équipement scolaire	661	661	661
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	3	2,7	3

Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 905	2 880	2 861
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	414	388	362
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4	4	4
Compensation réforme fiscalité Mayotte	107	107	107
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	7	7	7
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	284	284	284
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48	48	48
Prélèvement sur recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27	27	27
Prélèvement sur recettes Neutralisation de la réforme de l'apprentissage	73	123	123
Prélèvement sur recettes Polynésie Française	91	91	91
Soutien exceptionnel de l'Etat au titre du soutien exceptionnel pour les communes et leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique	430	100	430
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 290	3 642	3 825
TOTAL PSR	43 248	43 225	43 711

S'agissant des variables d'ajustement, elles atteignent 45 M€ en 2023 contre 50 M€ l'an dernier.

III – LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA VILLE DE NIMES

A. RETROSPECTIVE

Il est important de rappeler au travers de la rétrospective budgétaire, les éléments conducteurs des budgets passés :

- Un niveau d'investissement soutenu dans un contexte de fin de crise sanitaire, axé sur les actions de proximité mais aussi sur la poursuite des grands projets pour la ville. En 2021 342€ par habitant ont été investis alors que le moyenne pour les villes de plus de 100 000 habitants se situe à 280€.
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement continue depuis plusieurs années : +0,3% en moyenne
- Une diminution du niveau d'endettement : la dette bancaire à long terme a fondu de 30M€ en 4 ans pour revenir à 175M€.

a. Les données générales

- Les grandes masses financières

Le champ d'analyse porte sur les exercices 2019 à 2021 à partir des documents budgétaires afférents au budget principal.

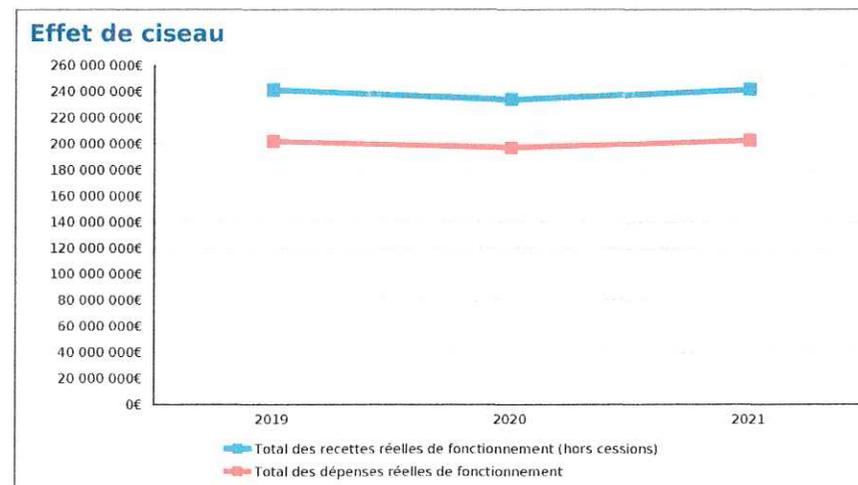
	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	244 324 3297	237 758 852	245 304 781
Dépenses de fonctionnement	201 677 694	196 706 141	202 376 710

	2019	2020	2021
Recettes d'investissement	26 754 160	30 684 332	26 269 917
Dépenses d'investissement	67 429 599	69 195 172	69 743 748

En 2021, les recettes réelles de fonctionnement totalisent 245.3 M€ composées pour l'essentiel d'impôts et taxes pour 70% et de dotations et participations pour 24%.

Cette même année les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 202,4 M€. Elles sont composées pour la majorité de charges de personnel, soit 50%, de charges à caractère général pour 31%. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse du fait de l'augmentation des charges de personnel, des charges à caractère général et des autres charges de gestion courantes.

Sur la période 2019 à 2021, on constate une évolution totale de 0.35% sur la période concernant les dépenses de fonctionnement.



Ce graphique illustre l'absence d'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à celle des dépenses. Les recettes (ou dépenses) exceptionnelles étant comptabilisées elles peuvent faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses (épargne brute) vient nourrir la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement en limitant le recours à l'emprunt. Les recettes de gestion courantes supérieures aux dépenses permettent à la ville de dégager de l'autofinancement pour couvrir une partie des investissements.

- Fonds de roulement

Composé des montants inscrits au 001, 002 et 1068 le fonds de roulement est défini comme l'excédent de capitaux stables par rapport aux emplois durables. Il est utilisé pour financer une partie des actifs circulants.

	2019	2020	2021
Fonds de roulement en fin d'exercice	28 634 802	31 176 674	30 630 914

Sur la période 2019 à 2021 le fonds de roulement s'établit en moyenne à 30 147 463 €. Sur cette même période le fonds a augmenté de 7%.

- L'endettement

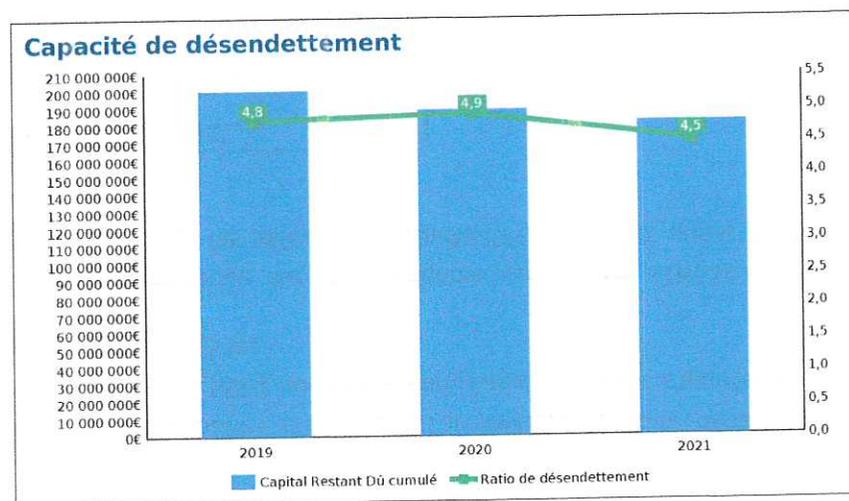
Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en affectant la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre / épargne brute de l'année.

La capacité de désendettement est le principal indicateur qui mesure la solvabilité de la commune. Il est généralement admis que le seuil d'alerte, révélateur de tensions futures, se situe à 12 ans.

	2019	2020	2021
Encours au 1er janvier	200 631 687	189 229 711	182 134 957
Ratio de désendettement	4,8 ans	4,9 ans	4,5 ans
Emprunt	7 680 000	13 000 000	13 000 000

Sur la période 2019 à 2021 le taux d'épargne brute se maintient autour de 16,1% ce qui permet de conserver un ratio de désendettement performant qui demeure largement éloigné du seuil des 12 ans. A titre indicatif la

moyenne de la strate en matière de capacité de désendettement en 2021 est de 6,2 ans.



b. Les soldes intermédiaires de gestion

- Les épargnes

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le solde de la richesse financière.

L'épargne nette est constituée de l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer l'équilibre annuel. Lorsque celle-ci est négative cela révèle une situation financière dégradée.

	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	244 324 329	237 758 852	245 304 781
Epargne de gestion	44 734 173	42 412 235	44 126 108
Epargne brute	39 218 111	37 012 928	39 122 560
Epargne nette	20 136 135	16 918 173	18 651 786

En 2021, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 245 304 781 € et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette qui s'élèvent à 197 373 163 €.

L'épargne de gestion permet de financer les intérêts de la dette et de dégager un excédent de fonctionnement, soit de l'épargne brute, de 39 122 560 €.

Une fois les remboursements de dette payés, il se dégage une épargne nette de 18 651 786 € destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement.

c. La fiscalité directe

- Les bases fiscales

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe. L'évolution des bases dépend de deux facteurs :

- De la décision prise dans le cadre de la loi de finances annuelle de faire évoluer les bases (en lien avec l'inflation). Pour 2021 l'évolution a été de 0.2%.

- De l'augmentation de la population.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

	Base nette imposable TH	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
2019	184 698 325	193 914 827	593 185
2020	181 007 386	197 809 346	590 860
2021	16 181 432	195 358 970	571 289

- Les taux et les produits fiscaux

En 2021 la ville a maintenu ses taux d'imposition. A noter que à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune s'est vu transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) par l'attribution du taux départemental d'imposition (24,65%) au niveau communal qui vient s'ajouter au taux communal de 28,55%.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) restent quant à elles en vigueur.

Taux THRS /THLV	29,33%
Taux TFB	53,20%
Taux TFNB	83,76%

Le produit de la fiscalité directe constitue la ressource principale courante directement maîtrisable par la ville via les taux votés par le conseil municipal. La recherche de l'optimisation du rendement fiscal au travers d'un véritable travail d'analyse des produits fiscaux a conduit la commune à adopter en 2008 l'assujettissement à la taxe d'habitation sur les logements vacants afin de lutter contre la vacance des logements.

La suppression de la taxe d'habitation pour les habitations principales a nécessité l'intégration du taux de foncier bâti du département pour compenser le produit fiscal de la ville ; il a fallu ajouter une part de coefficient correcteur pour compenser la perte de produit généré. Cette partie est figé et ne profite donc pas de l'évolution annuelle des bases votée en loi de finance.

Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 121 162 189 € en 2021, rôles supplémentaires inclus, ce qui représente une augmentation de 8%.

	2019	2020	2021
Produit de la TH	54 172 019	53 089 466	4 746 905
Produit de la TFB	55 362 683	56 474 568	115 774 628
Produit de la TFNB	496 852	494 904	478 512
Rôles supplémentaires	490 689	1 767 876	432 144
Total des produits	110 522 243	111 826 814	121 162 189

d. Les dépenses

Le montant total des dépenses représente en 2021 : 272 120 458 € dont 202 376 710 € en fonctionnement et 69 743 748 € en investissement.

- Les dépenses de fonctionnement

Elles se composent des charges de personnel, des charges à caractère général, de diverses charges de gestion courante et de charges exceptionnelles et financières.

Les dépenses de fonctionnement se contiennent et progressent de 0.35% sur la période :

	2019	2020	2021
Charges à caractère général (chap. 011)	62 630 202	60 302 640	63 554 916
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	98 065 031	98 000 596	100 575 306
Autres charges de gestion courante (art 65)	2 927 745	1 441 463	2 852 531
Intérêts de la dette (art 66111)	5 516 063	5 399 307	5 003 547
Contingents et participations (art 655)	11 194 088	11 209 101	10 430 836
Subventions versées (art 657)	18 696 872	18 183 348	17 708 596
Autres dépenses de fonctionnement	1 863 605	1 170 567	1 454 916
Total des dépenses réelles de fonctionnement	201 677 694	196 706 141	202 376 710

- Les dépenses d'investissement

Elles se composent des dépenses d'équipements, de subventions d'équipements versées et du remboursement en capital de la dette. Sur la période 2019 à 2021, la Ville a réalisé en moyenne 68,8 M€ d'investissement. La municipalité témoigne de sa volonté à investir pour les Nîmois tout en ayant dans l'optique de maintenir les grands équilibres financiers.

	2019	2020	2021
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	47 871 708	48 584 964	48 513 493
Subventions d'équipement (art 204)	85 094	310 133	569 492
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	19 081 976	20 094 755	20 470 774
Autres investissements hors PPI	390 820	205 321	189 988
Total des dépenses réelles d'investissement	67 429 599	69 195 172	69 743 748

e. Les recettes

- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont progressé sur la période. Cela s'explique essentiellement par une augmentation des produits du chapitre « Impôts et taxes ».

	2019	2020	2021
Produits des contributions directes (art 73111)	110 522 243	111 826 815	121 431 297
Fiscalité indirecte	47 523 653	46 628 018	49 326 794
Dotations	60 849 543	62 404 154	58 213 986
Autres recettes	25 355 194	16 798 897	16 220 470
Total des recettes réelles de fonctionnement	244 324 329	237 758 852	245 304 781

- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement fluctuent de la sorte :

	2019	2020	2021
FCTVA (art. 10222)	5 113 714	5 640 423	5 551 179
Emprunts (art. 16 hors 166 et 16449)	7 680 000	13 000 000	13 000 000
Autres recettes	13 960 446	12 043 910	7 718 738
Total des recettes réelles d'investissement	26 754 160	30 684 332	26 269 917

f. Le financement de l'investissement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement des immobilisations. Il est d'usage de considérer que les cessions d'immobilisations, constituant une recette de la partie fonctionnement, font partie des ressources de la section investissement. En effet, il s'agit d'opérations de désinvestissement dont les ressources sont destinées à financer de nouvelles immobilisations.

	2019	2020	2021
Epargne nette (a)	20 136 135	16 918 173	18 651 786
FCTVA (b)	5 113 714	5 640 423	5 551 179
Autres recettes (c)	6 725 453	3 479 040	3 167 687
Produit de cessions (d)	3 428 524	4 039 784	3 805 510
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	35 403 826	30 077 420	31 176 162
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	7 234 993	8 564 870	4 551 051
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	7 680 000	13 000 000	13 000 000
Financement total h = (e+f+g)	50 318 819	51 642 290	48 727 213

	2019	2020	2021
Résultat de l'exercice	1 971 196	2 541 872	-545 760

Un résultat positif vient augmenter le fonds de roulement permettant de le reconstituer afin de l'utiliser pour des investissements futurs.

Globalement, la situation financière de la ville à la fin du dernier exercice clos, 2021, peut être qualifiée de saine : un haut niveau d'épargne brute (16,5%), un ratio de désendettement favorable (4,4 ans) et un haut niveau d'investissement régulier (plus de 50M€ par an).

g. Ratios de la loi A.T.R.

	2019	2020	2021
Ratio 1	1 308	1 286	1 300
Ratio 2	717	731	780
Ratio 3	1 585	1 554	1 576
Ratio 4	311	319	312
Ratio 5	1 227	1 191	1 122
Ratio 6	269	276	273
Ratio 7	48.62 %	49.82%	49.7%
Ratio 9	90.36 %	91.19%	90.85%
Ratio 10	19.63 %	20.49%	19.82%
Ratio 11	77.45 %	76.6%	71.2%

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement / population (€)

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population (€)

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement / population (€)

Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut / population (€)

Ratio 5 = Encours de la dette / population (€)

Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement / population (€)

Ratio 7 = Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9 = Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11 = Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

B – LA DETTE

a. Observatoire de la dette

Les nouveaux financements 2021 sont plus courts que l'an dernier, en recul à 18.2 ans, contre 20.1 ans en 2020 et leur taux moyen augmente de 6 points de base (0.06%) sous l'effet de la remontée des taux longs 2021, au moment où les collectivités multiplient les consultations bancaires. Les emprunteurs renouvellent leur préférence pour les contrats à taux fixe pour 83% des nouveaux flux.

Les collectivités ont enregistré un taux d'emprunt moyen toujours performant à 0.62%, en légère hausse par rapport au record historique de 0.56% en 2020.

Sur les 11,6 milliards d'euros d'emprunts ayant permis de couvrir les besoins de financement externe en 2021, les collectivités les plus grandes (Régions, Départements et Communes et EPCI de plus de 100 000 habitants) cumulent 59,4% des volumes encaissés, un repli (74.6% pour

rappel en 2020). Enfin, le taux moyen d'emprunt des collectivités a stoppé sa décline après 6 ans de baisses consécutives et passe à 0,62% contre 0,56% en 2020. Les communes affichent les taux moyens les plus élevés entre 0.73% et 0.70%.

Sur l'année 2021, les banques ont financé 47,8% des besoins d'emprunt à long terme des collectivités : cette proportion des volumes correspond aux nouveaux contrats, signés et consolidés en 2021 mais aussi aux consolidations de contrats signés par le passé ou de conventions pluriannuelles. On constate à nouveau un repli, de l'obligataire qui bondit à 37.3%. Cependant le financement bancaire atteint 93% chez les communes.

Avec 33,6% des crédits bancaires distribués La Banque Postale est toujours la 1^{ère} banque des collectivités locales, bien que sa part de marché diminue de 6.9%. La banque française a aussi commercialisé 37,9% de l'ensemble des emprunts bancaires 2021 dans un marché aux acteurs toujours très nombreux.

La Caisse d'Epargne arrive en deuxième place, occupée l'an dernier par la Société Générale qui passe quant à elle de 12.6% à 7.5% des parts de marché en 6^{ème} position. La Caisse d'Epargne a octroyé 14,2% des contrats pour un montant moyen de 6.6M€. Le crédit Agricole est quant à lui le 2^{ème} prêteur en termes de nombre d'emprunts (17.2% avec un encours moyen à 2.4M€), mais en 5^{ème} position en termes de volume.

La 3^{ème} place en volume est occupée par ARKEA pour 9.4% des parts de marché, en augmentation par rapport à 2020 (5.4%).

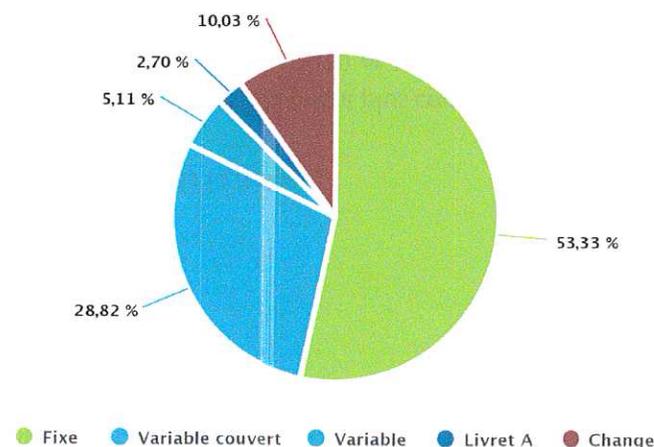
Autour de ces prêteurs principaux, gravitent également le Crédit Foncier, Arkéa et plus ponctuellement la Banque populaire, le Crédit Mutuel, la BNP, le Crédit Coopératif.

b. La dette du budget principal

Les principales caractéristiques de la dette financière, du budget principal, sont les suivantes :

Capital restant dû au 31/12/2022	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
176 202 736	2,66%	11 ans et 4 mois	6 ans et 1 mois	43

La répartition du risque de taux est la suivante :



Type	Capital Restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	93 977 008 €	53.33%	1,89%
Variable couvert	50 783 476 €	28,82%	3,18%
Variable	9 000 000 €	5.11%	2,31%
Livret A	4 764 721 €	2.70%	2,86%
Change	17 677 530 €	10,03%	5.38%
Ensemble des risques	176 202 735 €	100,00%	2,66%

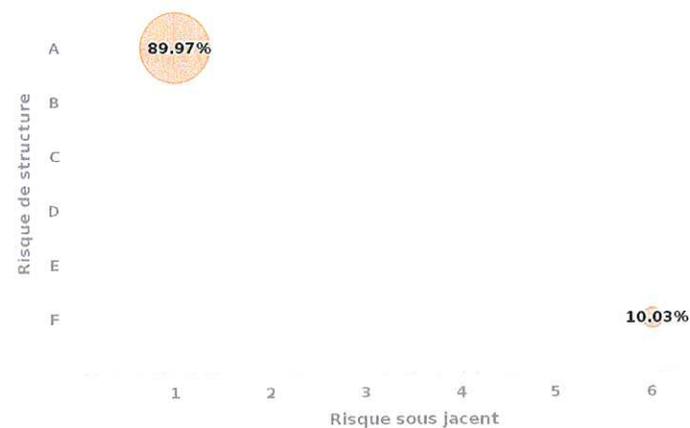
- Les emprunts à taux fixes représentent 53,33% de la dette financière. Insensibles aux fluctuations des marchés financiers, ils apportent une sécurité dans la gestion de la dette.

- Les emprunts à taux variables représentent 36,67% dont 29% à taux couvert. La collectivité a donc sécurisé une partie des emprunts soumis aux variations de marché contre une hausse excessive des taux. Actuellement, la dette variable permet d'optimiser le taux moyen de la dette globale en profitant des taux historiquement bas.

- L'emprunt structuré représente 10 % de la dette financière.

Le risque de l'encours de dette peut être mesuré aussi bien sur la structure que sur l'indice en suivant la charte de bonne conduite (GISSLER).

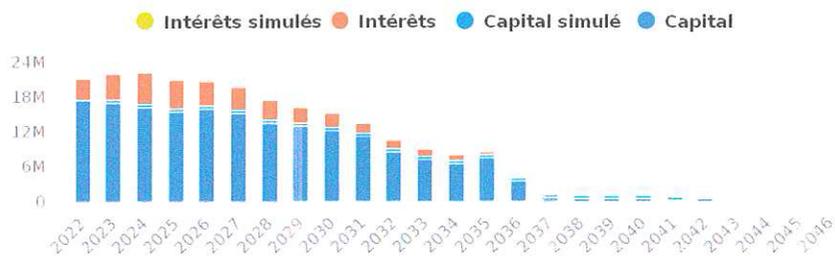
Dette selon la charte de bonne conduite :



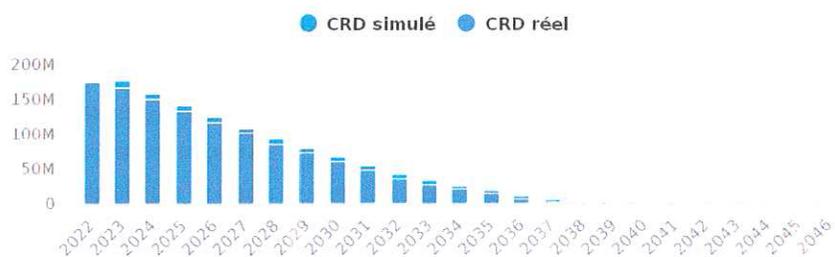
Selon la charte GISSLER, 90% de la dette est indexée sur le risque de structure A et de sous-jacent 1, rendant le risque inexistant.

Enfin, 10% de la dette est indexée sur un risque hors charte GISSLER (6F). Cet emprunt est indexé à taux fixe à barrière sur écart entre €/CHF et €/USD.

Le graphisme suivant présente l'évolution des annuités futures conformément aux anticipations de marché :



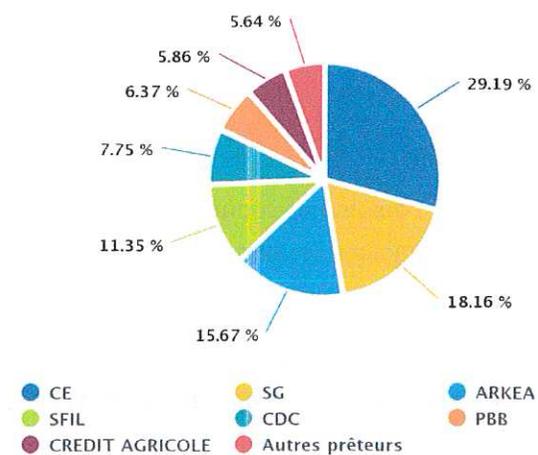
Le graphique suivant présente le profil d’extinction de la dette financière actuelle :



Le capital restant dû s’éteint de manière régulière. La soutenabilité du profil d’extinction montre que la ville ne dispose pas d’emprunt « in fine ».

La Ville de Nîmes conserve une diversification de sa dette en sollicitant chaque année les banques actives sur le marché des collectivités locales.

L’encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :



La dette comporte 43 emprunts à répartis auprès de 10 établissements bancaires. Avec un encours de 51,4 M€, soit 29% de la dette, le groupe BPCE (Banque Populaire, Caisse d’Épargne, Crédit Foncier) est le principal prêteur de la ville suivi de près par la Société Générale (31,9 M€ de capital restant dû qui représente 18% de la dette).

La dette à taux fixe

L’ensemble des emprunts à taux fixes sont classés en 1A selon la charte de bonne conduite GISSLER. Le taux fixe moyen de cet encours est de 1,89%.

Type	Capital restant dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	93 977 008.35 €	1,89%

La dette à taux variable

Les emprunts à taux variable ne représentent pas de risque potentiel, ils sont classés 1A selon la charte de bonne conduite. Le taux variable moyen de ces emprunts s'élève à 3,04%.

Type	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Variable couvert	50 783 476,30 €	3,18%
Variable	9 000 000 €	2,31%
Livret A	4 764 720,97 €	2,86%
Total	64 548 197,27 €	3,04%

La dette structurée

Les structures de taux diverses présentent un potentiel de volatilité différent pour chaque ligne d'emprunt. Le taux moyen de l'unique emprunt structuré s'élève à 5,38% au 31/12/2022.

Par ailleurs, l'emprunt SFIL CAFFIL classé en 6F a fait l'objet d'une assignation en justice pour divers manquements. En parallèle, la SFIL a fait plusieurs propositions de refinancement à taux fixe engendrant un surcoût estimé de 5 à 10 millions d'euros au regard des prévisions de marchés. Le cabinet Kepler Cheuvreux a également été consulté afin de sécuriser cet emprunt, leur offre proposait le paiement d'une indemnité annuelle en contrepartie d'une couverture contre toutes les fluctuations de l'écart EUR/USD-EUR/CHF. Le coût de cette sécurisation étant estimé entre 500 000€ et 800 000€ pour une année.

Le 26 mai 2017, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a débouté la ville à raison de son incapacité à conclure que les contrats de prêt litigieux ne présentent pas de caractère spéculatif. Eu égard aux motivations du jugement et à ses nombreuses imprécisions, la ville a souhaité se positionner sur un appel de la décision. Le 21 novembre 2017, la Cour d'Appel de Versailles a confirmé le jugement rendu par le Tribunal et débouté la Ville de ses demandes.

La Ville s'est donc pourvue en cassation, cependant le 4/11/2021 la Cour a rendu un arrêt de rejet.

Les propositions de sécurisation de l'emprunt classé 6F font ressortir un coût d'environ 6,5M€ sur la durée résiduelle de l'emprunt soit 9 ans.

Le taux moyen de cet emprunt ressort à 5,38%.

Les contacts très réguliers avec la SFIL rendent aujourd'hui possible la conclusion d'un accord prochain sur la sortie de ce contrat.

En conclusion

Une gestion efficiente et efficace de la dette ainsi que les conditions de marchés favorables, ont permis de réduire fortement la dette financière de la ville sans affecter le niveau d'investissement.

En effet, les efforts en matière de négociation avec les établissements bancaires, ont permis de mobiliser des emprunts à taux compétitifs malgré la hausse des taux en 2022 :

- 9 000 000 € auprès d'ARKEA au taux fixe de 0.37% sur 10 ans (contracté en octobre 2021)

- 10 000 000 € auprès d'ARKEA, au taux fixe 2.47% sur 20 ans,

Une ligne de trésorerie d'un montant de 8 000 000 € a également été ouverte auprès de la Banque postale pour une durée d'un an au taux fixe de 0.28%.

La ville continue de maîtriser son endettement. L'encours de dette évoluant de 2.64% passant de 171 664 182 € au 31/12/2021 à 176 202 736 € au 31/12/2022.

c. La dette du budget Cadereau

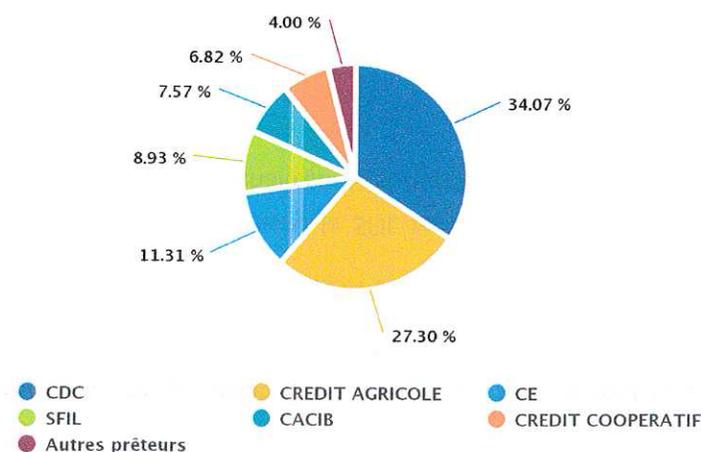
Les principales caractéristiques de la dette financière, du budget Cadereau, sont les suivantes :

Capital restant dû (CRD) 31/12/2022	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
45 410 589 €	3,26 %	18 ans et 1 mois	10 ans et 6 mois	16

Totalement sécurisé, l'ensemble de l'encours de dette du budget Cadereau est classé en 1A selon la charte de bonne conduite GISSLER.

Type	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	34 241 304,14 €	3,67 %
Variable	0.00 €	0,00 %
Livret A	11 169 284,92 €	2,00 %
Ensemble des risques	45 410 589,06 €	3,26 %

L'encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :



Les emprunts à taux fixes représentent 75.40% de la dette financière.

Les emprunts à taux indexés sur le livret A représentent 24.60%. Compte tenu du transfert des axes 6 et 7 à Nîmes Métropole, un travail de fond a permis de définir les emprunts à transférer, même si nous pouvons regretter qu'aucun travail sérieux n'a été engagé par Nîmes Métropole au

contraire de la ville. L'estimation factuelle de l'encours restant à la ville est de l'ordre de 25% du CRD global.

Les titres émis par la ville en 2018 (2 826 201,19€), 2019 (2 819 321,70€), 2020 (2 798 297,78 €), 2021 (2 791 430,63 €), et 2022 (2 777 434.20 €) pour le remboursement par Nîmes Métropole des quotes-parts d'emprunt liés au transfert de la compétence Gémapi n'ont toujours pas été réglés alors que dans le même temps le précompte sur les attributions de compensation a été opéré. L'impact sur la trésorerie de la collectivité est très important, Nîmes Métropole devant à ce jour 14 012 685.50 €.

Les dernières délibérations prises par les deux collectivités ouvrent la possibilité d'un règlement sur 2022.

d. La dette du budget ANRU

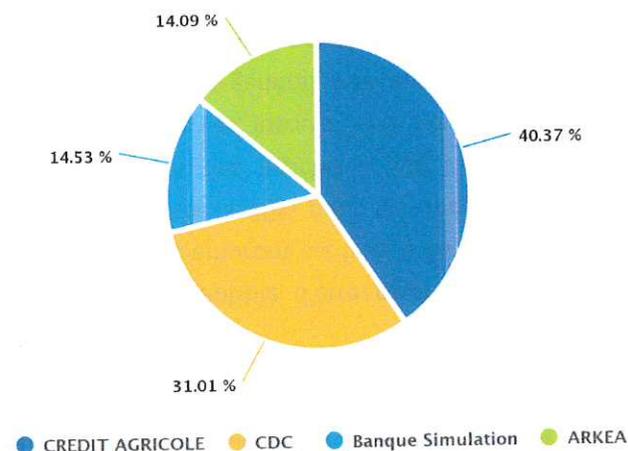
Les principales caractéristiques de la dette financière, du budget ANRU, sont les suivantes :

Capital restant dû (CRD) 31/12/2022	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
20 650 469 €	1,63 %	21 ans et 1 mois	10 ans et 9 mois	6

Totalement sécurisé, l'ensemble de l'encours de dette du budget ANRU est classé en 1A selon la charte de bonne conduite GISSLER.

Type	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	11 337 268,81 €	1,06 %
Variable	2 910 000,00 €	1,70 %
Livret A	6 403 200,00 €	2,60 %
Ensemble des risques	20 650 468,81 €	1,63 %

L'encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :



Les emprunts à taux fixes représentent 55% de la dette financière.

e. La dette garantie

La loi de décentralisation du 2 mars 1982 a autorisé les collectivités à accorder leur garantie d'emprunt dans le cadre d'opérations très diverses et

au profit d'entités de droit public ou privé : associations, entreprises, collectivités (SDIS, Syndicats), organismes de logements sociaux...).

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités. Le régime juridique des garanties d'emprunts est fixé par les articles L2252-1 à L2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De plus, la loi du 5 janvier 1988 dite « Loi Galland » a introduit des ratios d'encadrement des garanties d'emprunts octroyées par les collectivités territoriales aux personnes de droit privé. Ces ratios, conformément à l'article L2252.2 du CGCT, ne s'appliquent pas pour les opérations de constructions, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisés par les organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte.

- Ratios applicables aux garanties d'emprunts :

- Plafonnement du risque

Le montant total des annuités d'emprunts garanties à échoir au cours de l'exercice majoré du montant des annuités de la dette de la collectivité ne peut excéder 50% des recettes réelles de la section de fonctionnement. Le montant des provisions constituées pour couvrir les garanties vient en déduction.

Une collectivité ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio s'élève à 12,48 % pour l'exercice 2022.

- Division du risque :

Le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne doit pas dépasser 10% de la capacité totale à garantir. Ce ratio permet de ne pas mettre en danger l'équilibre budgétaire de la collectivité en cas de défaut d'un bénéficiaire.

Une collectivité ne peut garantir à un même débiteur plus de 10% de 50% de ses recettes réelles de fonctionnement. Notre capacité à garantir ne doit pas dépasser 121 441 010.00 € (50% des recettes réelles de fonctionnement), notre encours est de 9 470 503 € soit 7,8 % de notre capacité totale à garantir.

- Partage du risque :

La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50%. Cependant, la quotité maximale peut être portée à 80% pour les opérations d'aménagement conduites en application des articles L 300-1 à L300-4 du code de l'urbanisme. Dans certains cas, jusqu'à 100% pour les opérations menées par des organismes d'intérêt général visés aux articles 200 et 238 bis du Code Général des impôts ainsi que pour les logements en zone tendue.

- Synthèse de la dette garantie au 31/12/2022 :

Les opérations consacrées au logement social représentent plus de 72 % de l'encours de dette garantie. 68% de la dette garantie est accordée par la Caisse des Dépôts et Consignations, ces emprunts sont adossés au Livret A et ne présentent pas de risque de taux.

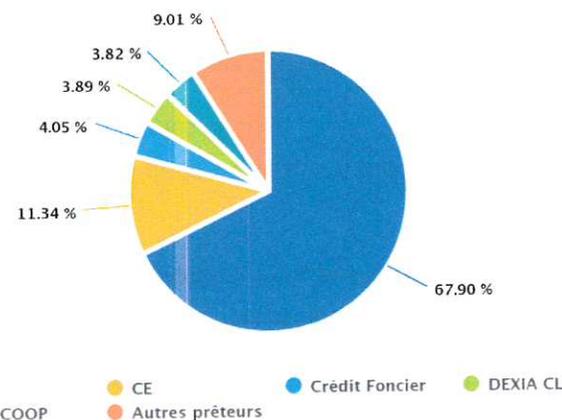
La garantie d'emprunt octroyée par la ville fait partie de l'offre de soutien permanent aux organismes de logements sociaux qui permet de favoriser la construction et la réhabilitation des logements.

Capital restant dû (CRD) au 31/12/22	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
70 664 510 €	2,89%	14 ans et 6 mois	8 ans	187

Dettes par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	26 109 794 €	36,95%	2,80%
Fixe à phase	812 514 €	1,15%	3,65%
Livret A	35 273 121 €	49,92%	2,24%
Inflation	3 987 726 €	5,64%	7,07%
Barrière	4 481 355 €	6,34%	4,62%
Ensemble des risques	70 664 510 €	100,00%	2,89%

Dettes par prêteur :



Afin de limiter les risques, la Ville de Nîmes évalue la santé financière des organismes, au travers d'une analyse financière s'appuyant sur les ratios financiers Boléro. De plus, chaque fois que cela s'avère possible, la ville peut partager la garantie avec d'autres collectivités de façon conjointe mais non solidaire afin de ne garantir que le remboursement d'une certaine quotité de l'emprunt.

a. Définitions/lexique financier :

Taux fixes : emprunts (en euros) pour lesquels le taux payé sera fixe jusqu'à leur extinction.

Taux variables couverts : emprunts indexés sur un taux variable de la zone euro (Euribor, Eonia et ses dérivés, Livret A....). Ces emprunts ont leur taux capé ou encadré par un tunnel. Le taux de l'emprunt ne peut jamais dépasser un taux fixe connu ou le taux variable de référence augmenté de la marge.

Livret A : emprunts indexés sur le Livret A ou le LEP.

Barrières taux euro : le taux payé est conditionné à une règle observée sur un index de la zone euro. Le franchissement défavorable de la barrière conduit à payer soit un taux fixe, soit un taux variable standard de la zone euro, éventuellement augmenté d'une marge, mais sans coefficient multiplicateur.

Barrières euro avec multiplicateur : le taux payé est conditionné à une règle observée sur un index de la zone euro. Le franchissement défavorable de la barrière conduit à payer un taux variable avec un effet de levier qui accélère la dégradation du taux payé.

Écart d'inflations : le taux payé est fonction de l'écart entre l'inflation française et l'inflation européenne.

Produits de pente : le taux payé est fonction de l'écart entre un taux long et un taux court de la zone euro.

Produits de change : le montant payé fait intervenir un cours de change. Le premier cas concerne les emprunts en devise (emprunt en francs suisses, par exemple). Le second cas est celui des produits dont le taux payé dépend d'un ou plusieurs cours de change (barrière sur EUR-CHF, sur l'écart EUR-USD – EUR-CHF...).

La Charte de Bonne Conduite (CBC) :

Afin d'aider les collectivités à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une charte de bonne conduite a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui

remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. Elle propose la classification suivante :

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents

1	INDICES ZONE EURO
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)

Structures

A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLATONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (FONNÉ).
B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 1. MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMUL ATR. MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

* : HORS CHARTE

C. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'environnement des collectivités se trouve contraint par :

- L'inflation qui affecte fortement les dépenses à la hausse mais à contrario n'agit pratiquement pas sur les recettes du fait de leur composition.
- La suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, pour les EPCI).
- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, normalement compensée à l'euro près pour les collectivités, mais

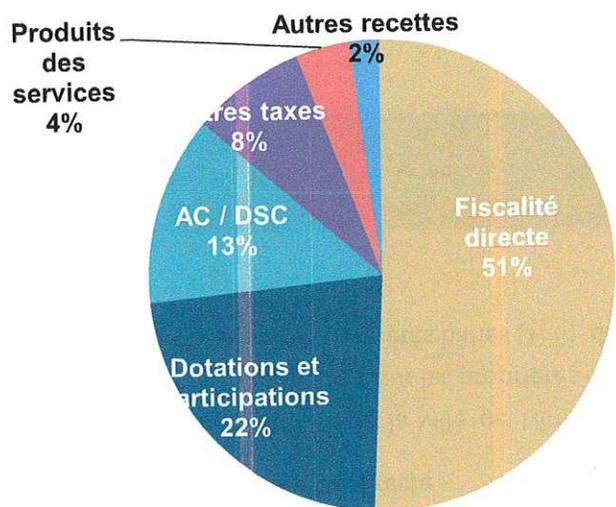
qui fait peser une incertitude sur la pérennité de cette ressource à long terme. La ville est toujours attentive et vigilante sur l'évolution de la réglementation en matière de dégrèvement de TH.

- Le projet de pacte de confiance qui instaure le principe général d'une baisse de 0.5 points des dépenses réelles de fonctionnement par an.

Le texte du projet de loi de finances 2023 a été présenté en Conseil des ministres le 26 septembre. Le projet sera ensuite voté par le Parlement lors du dernier trimestre 2022, pour une publication au Journal officiel prévue pour la fin décembre 2022.

a. Les recettes de fonctionnement

Structure des RRF en 2022 (hors produits de cessions) :



Le poids de chaque recette marque les contraintes et marges de manœuvre possibles de la collectivité afin de les dynamiser.

La fiscalité directe (51 %) constitue le principal poste de recettes. Le produit fiscal évoluera en fonction de la dynamique foncière du territoire et du coefficient de revalorisation forfaitaire.

Les dotations (22 %) continuent de progresser au gré des abondements de l'enveloppe de dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la hausse de la population.

L'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC) versées par l'intercommunalité pèsent à hauteur de 13 % au sein des recettes. Elles évolueront en fonction des futurs transferts de compétences et/ou des réévaluations des charges et recettes transférées. Un rééquilibrage du calcul des charges de mutualisation devrait permettre à la ville de voir sa participation à la mutualisation se rapprocher de la réalité.

Les autres taxes (8 %) correspondent à la fiscalité indirecte comme les droits de mutation, la taxe sur l'électricité et la TLPE mais également le FPIC.

Les produits des services (4 %) concernent les services rendus aux usagers par la collectivité.

Les autres recettes (2 %) comprennent les autres produits de gestion courante et les recettes exceptionnelles.

i. Fiscalité directe

Les taux d'imposition directs de la ville de Nîmes, comprenant la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) demeurent constant.

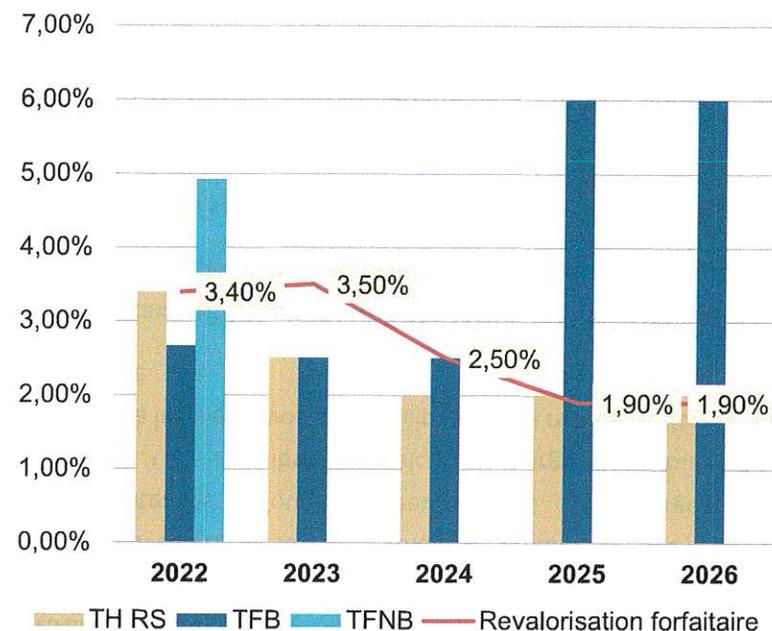
Taux TH (commune)	29,33 %
Taux TFB (commune)	53,20 %
Taux TFNB (commune)	83,76 %

Le produit fiscal découle des bases qui évoluent sous l'effet de deux phénomènes :

- **S'agissant de la revalorisation forfaitaire appliquée par l'Etat sur les bases fiscales** : Ce coefficient de revalorisation voté dans la loi de Finances est lié à l'inflation constatée l'année précédente. En 2022 il a été de 3,40%. Pour 2023 il est anticipé, pour l'élaboration de la prospective financière à 3,50%, en supposant une modification de son calcul par le gouvernement pour ne pas trop pénaliser les contribuables.

- **Le dynamisme physique du territoire** : création de locaux, retour à l'imposition, modifications de la politique d'abattement. Toute nouvelle imposition sur le territoire viendra améliorer les hypothèses renseignées.

Evolution des bases fiscales



ii. Fiscalité indirecte

Prospective à compter de 2021 :

- L'Attribution de Compensation (AC) a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Le produit est estimé figé à 30 M€.
- L'institution de la DSC est facultative et le conseil communautaire en détermine librement le montant. Le produit est estimé figé à 1,5M€ pour 2023.
- La loi de Finances pour 2018 a figé le montant de l'enveloppe globale du FPIC à 1Md€. La Ville estime une progression du reversement de l'ordre de 1% par an en raison d'une progression par habitant plus faible sur le territoire qu'à l'échelle nationale.
- La taxe locale sur la consommation finale d'électricité : Elle est estimée à 3,2M€ pour 2023 et les années suivantes.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux : Anticipée à 7.5M€ en 2023 en baisse après deux années exceptionnellement favorables.
- Les autres produits fiscaux sont anticipés à la baisse du fait du manque de visibilité.

iii. Dotations et participations :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat et versé aux collectivités locales pour la première fois en 1979. Cette dotation vise à compenser les charges supportées par les collectivités, à contribuer à leur fonctionnement et à corriger certaines inégalités de richesses entre les territoires.

Son montant est établi chaque année par la loi de finances et sa répartition s'opère à partir des données physiques et financière des collectivités.

La dotation forfaitaire évolue en fonction des éléments suivants :

- La population, croissance démographique sur le territoire.
- Le potentiel fiscal : un écrêtement maximum de 3% s'applique aux collectivités ayant un potentiel fiscal supérieur à 85% du potentiel fiscal moyen. La ville de Nîmes n'est pour le moment pas concernée par celui-ci.

Sans réforme et avec un potentiel fiscal qui reste en dessous de 85%, la dotation forfaitaire augmentera en fonction de l'évolution de la population, qui en l'absence de plus d'éléments, est envisagée en léger recul à 18M€ en 2023.

La DSU constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

Cette dernière augmente chaque année sous l'effet de l'abondement en loi de Finances estimé à 95M€ par an soit le même montant qu'en 2022.

Justifiée par un revenu par habitant communal moins dynamique qu'au niveau national, la DSU est anticipée à 21,9M€ en 2023.

La DNP a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.

Elle comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal (à la suite de la suppression de la TP en 2010). Le montant de la dotation est figé à 3,7M€ sur 2023.

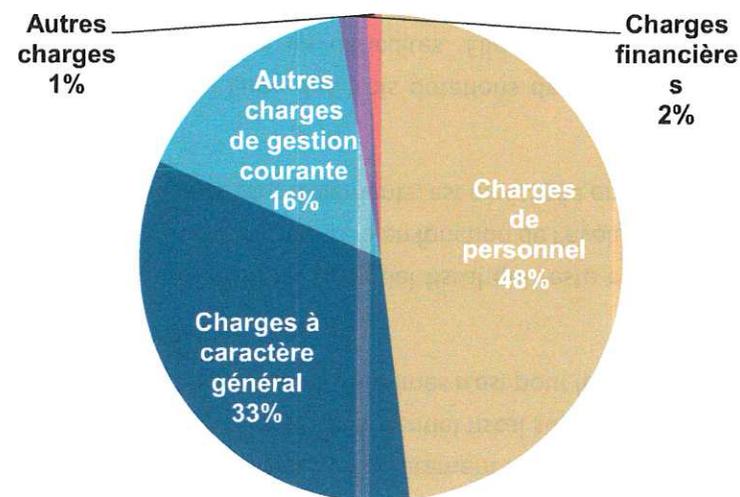
Le chapitre 70, produits des services du domaine et ventes diverses, après avoir fortement été impacté à la baisse sur les années 2020 et 2021 du fait du Covid-19, est attendu à 10M€ sur 2023, soit en hausse de +12% par rapport à 2022.

Enfin les recettes de fonctionnement prennent en compte un les cessions des immobilisations anticipées à 10M€ sur 2023. Bien qu'il s'agisse d'une recette d'exploitation, les cessions d'immobilisation correspondent à une opération de diminution du patrimoine dont les recettes sont destinées à financer l'acquisition de nouveaux équipements. En conséquence l'enregistrement de cette recette en produit d'investissement est admis.

b.

c. Les charges de fonctionnement

Structure des DRF en 2022



Les charges de personnel (48%) constituent le principal poste de dépenses. Elles évoluent en fonction des transferts de compétences et de la mutualisation des agents. Elles vont également subir les effets des décisions prises au niveau national, telles que des revalorisations, en l'espèce la revalorisation du point d'indice de 3.5%, et au niveau de la collectivité, tels que les départs à la retraite, les recrutements et remplacements.

Les charges à caractère général (33%) comprennent les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation, le prix des fluides et par la politique d'externalisation de certains

services. Ces dernières sont fortement impactées dès 2022 par l'inflation, la guerre en Ukraine.

Les autres charges de gestion courante (16%) correspondent aux subventions versées par la commune, à ses participations au SDIS et aux syndicats, ainsi qu'aux indemnités des élus.

Les charges financières (2%) évolueront en fonction de la politique d'endettement de la Ville et de l'évolution des taux d'intérêt.

Les autres charges (1%), font référence aux autres reversements (article 739) ainsi qu'aux charges exceptionnelles (chapitre 67).

i. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation qui se répercute sur les prix à la consommation et en fonction des services rendus à la population.

Ainsi les dépenses progressent de 13,3% cette année, ce qui s'explique par la hausse du prix des fluides qui représentent à eux seuls +6M€ de hausse. A compter de 2023, la Ville prévoit une progression annuelle de 3% liée à l'inflation. Cette prévision est toutefois à prendre avec prudence tant le contexte sanitaire est évolutif.

Ces dépenses représentent 29,86% pour la Ville en 2022, la moyenne de la strate (011/DRF) s'élève à 19,42% en 2021.

ii. Les charges de personnel

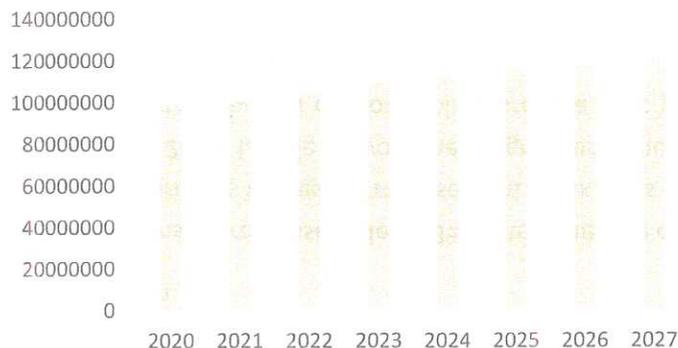
Les charges de personnel ont subi la revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui s'est effectuée en plusieurs fois : +0.6% en 2016, + 0.6% en 2017 et +3.5% à partir du 1^{er} juillet 2022. Ces éléments sont indépendants de la politique d'avancement et de recrutement au sein de la collectivité.

Ces dépenses qui représentent près de la moitié (49%) du poids global des DRF de la Ville de Nîmes, soit le premier poste de dépenses, constituent un réel enjeu pour la collectivité. L'attention particulière portée à ce poste montre ces dernières années l'efficacité de la maîtrise des dépenses de personnel.

Il est à noter que la moyenne de la strate s'élève à 58% en 2020.

En 2023, la Ville anticipe une hausse de 5 M€ de ses dépenses de personnel, et pour les années suivantes une évolution moyenne de 2,5% relative, notamment au GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Evolution des charges de personnel



iii. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges qui comprennent les contingents et participations obligatoires (art. 655 dont contribution SDIS) et les subventions de fonctionnement versées (art. 657 dont subvention CCAS et Caisse des écoles) sont envisagées relativement stables.

Les autres charges sont indexées sur l'inflation anticipée, celles-ci étant fortement perméables.

iv. Les charges financières

Les frais financiers découlent de la tendance morte de la dette financière, issues des anticipations de marché. La prospective s'établit donc sur un contexte de taux de marché assez volatile avec des taux en remontée.

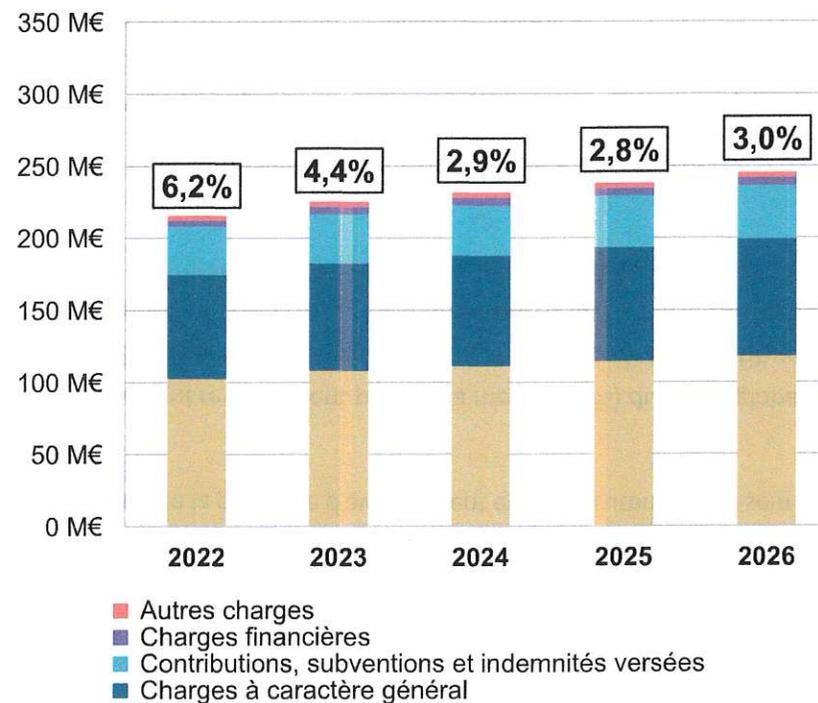
Les intérêts de la dette future sont calculés sur l'hypothèse dès 2023 d'un recours au financement bancaire compris entre 16 M€ et 25M€ par an, sur

une durée d'amortissement de 20 ans avec un amortissement du capital constant au taux fixe de 2,47%.

v. Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles, tout comme les atténuations de produits, sont figées.

Au total, l'évolution des dépenses de gestion est anticipée comme suit :



2022 est marquée par une hausse des dépenses de fonctionnement en raison de l'inflation qui affecte fortement la plupart des dépenses et de la hausse du point d'indice qui impacte les dépenses de personnel. A compter de 2023 les dépenses réelles de fonctionnement progressent en raison de l'évolution croissante des deux principaux chapitres, à savoir les dépenses de personnel et les charges à caractère général.

Au global, on constate une dynamique plus importante des dépenses que celle des recettes. La ville devra s'attacher à limiter ces évolutions si elle souhaite conserver son autofinancement.

a. Les recettes d'investissement

i. Les subventions d'investissements

Compte tenu des incertitudes en matière de subvention d'investissement, non seulement sur le montant perceptible mais aussi et surtout sur l'exercice d'encaissement desdites subventions, la prise en compte d'une hypothèse de 7,5M€ de subventions par an dès 2023 est retenue.

Un ajustement pourra être décidé en fonction des demandes présentées par la ville.

ii. L'emprunt

Le recours au financement bancaire passe à 16,2M€ en 2023, inférieur au remboursement en capital.

iii. Dotations, fonds divers et réserves

Pour le FCTVA, depuis le 1er janvier 2015 la loi de finance l'a revalorisé à 16.404%, (eu égard à l'historique des remboursements et sur les conseils de Finance Active, un taux moyen de 14% est appliqué sur l'ensemble des dépenses d'équipements).

La taxe locale d'équipement ainsi que la taxe d'aménagement sont maintenues constantes.

b. Les dépenses d'investissement

En annexe se trouvent les opérations d'investissement et autorisations de programme figurant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui font l'objet d'un arbitrage annuel lors de la préparation budgétaire pour respecter le niveau optimal d'investissement fixé.

iv. Les immobilisations

De la prospective découle un niveau d'investissement dit optimal afin de garantir les grands équilibres financiers de la collectivité. Ce niveau d'investissement peut trouver des leviers de croissance si et seulement si des marges de manœuvre sont dégagées sur la section de fonctionnement. La ville est en mesure de financer une enveloppe de 50M€ par an grâce à un bon niveau d'épargne nette, à ses autres ressources propres, telles que les cessions et à sa capacité à emprunter.

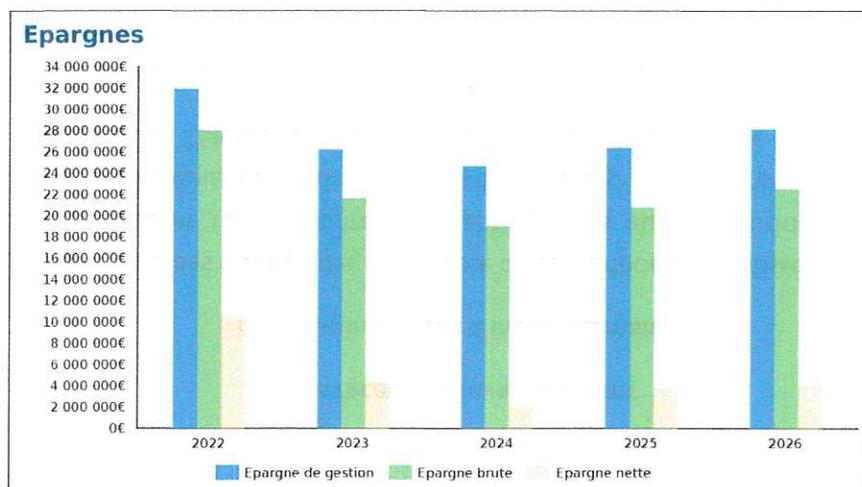
ii. Le remboursement en capital des emprunts

L'extinction de la dette est issue directement des projections factuelles.

c. Analyse macroéconomique

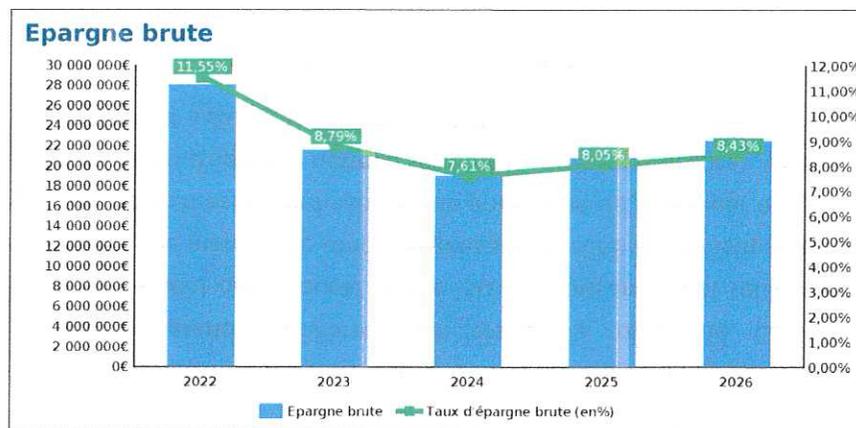
Dans la prospective des finances de la ville et conformément aux hypothèses retenues :

Evolution des épargnes (hors cessions)



L'épargne nette diminue du fait de la progression des remboursements en capital pour financer les opérations d'équipements via un fort recours à l'emprunt. Elle se retrouve à 10M€ en 2022 et est envisagée à 4,1M€ en 2026.

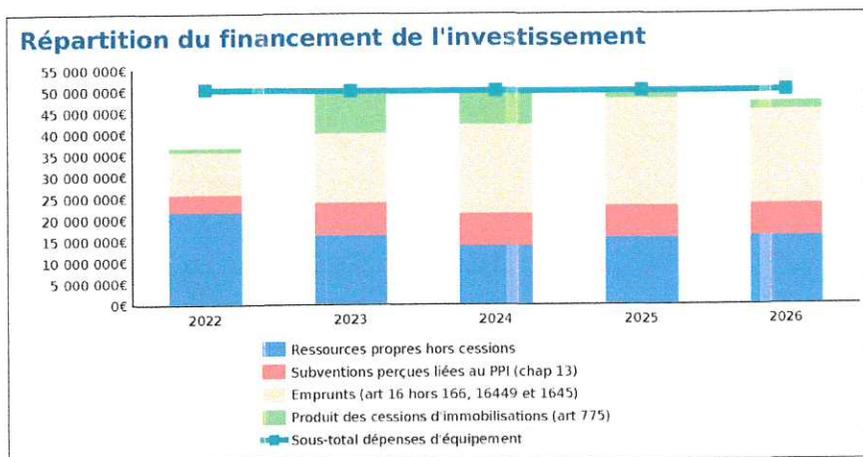
Epargne brute et taux d'épargne brute



Le taux d'épargne brute baisse, passant en 2024 sous le seuil recommandé par la Chambre Régionale des Comptes (entre 8 et 12%), toutefois il remonte légèrement et se stabilise à 8% dès 2025.

Cela permet d'assurer à plus de 50% le financement des investissements prévisionnels. Le recours à l'endettement représente 32% du financement des investissements (les remboursements étant supérieurs ou égaux aux emprunts).

Financement des investissements de la ville en M€



La Ville est en mesure de financer 250M€ de dépenses d'équipement sur la période 2022-2026 grâce à un niveau correct d'épargne nette et à sa capacité à emprunter.

Sur cette même période, le recours à l'emprunt est estimé à 94M€ ce qui fait passer l'encours de dette de 176M€ fin 2022 à 181M€ fin 2026. Il représente moins d'un tiers des moyens de financement. Le ratio de désendettement passe de 6 ans en 2022 à 8,1 ans en 2026, soit en dessous du seuil d'alerte fixé à 12 ans.

Par ailleurs, le fonds de roulement baisse et reste figé à 17M€, soit un niveau supérieur aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (deux mois de masse salariale), ce qui permet à la Ville de limiter son recours à l'emprunt.

Ces résultats satisfaisants dans un contexte de forte réduction des dotations d'Etat et d'une telle inflation, s'expliquent par les orientations

prises pour la construction du budget : limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement malgré la hausse des prix de l'énergie, maintien d'un niveau d'épargne et recours à l'emprunt ajusté aux nécessités d'un investissement toujours important.

Cependant l'évolution des charges étant très perméable à l'inflation, contrairement aux recettes, si cette dernière reste à un niveau élevé, l'impact sur l'équilibre entre recettes et dépenses de fonctionnement affecterait le niveau d'épargne brute ainsi que notre capacité à investir.

En atteste l'impact de la crise énergétique sur le budget qui se fait sentir dès 2022, le coût de l'énergie passant de 3,5 à 6,3 M€.

Le renouvellement du contrat d'électricité en 2024 pourrait entraîner une augmentation supérieure à 400 % des prix relativisant toute analyse prospective.

L'évolution prévisionnelle du coût énergétique pour Nîmes



L'évolution des taux d'intérêt est également à prendre en compte.

IV- LES DEPENSES DE PERSONNEL

Evolution des effectifs 2020 à 2022

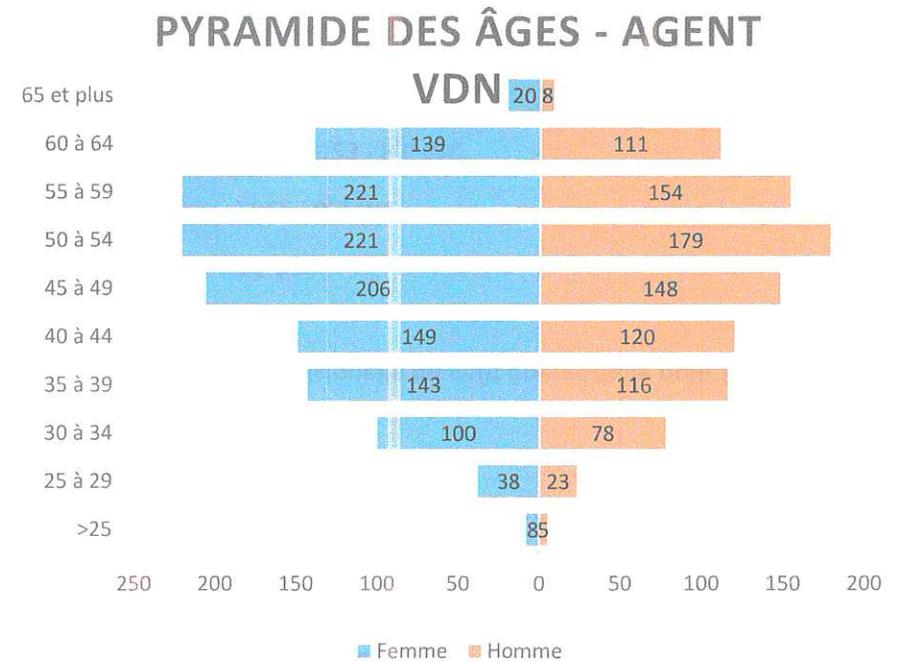
	Déc-20	Déc-21	Sept-22
Effectifs	2 321	2712	2570
ETP	2 264,05	2 377,02	2268,39
Chap 12	98 000 596,19 €	100 575 305,95 €	77 164 804,70 €

Au total les dépenses de personnels (chapitre 012 du budget) sur l'exercice 2022 devraient s'élever à 102 886 406,26€ (projection en année pleine des dépenses constatées au 30/09/2022)

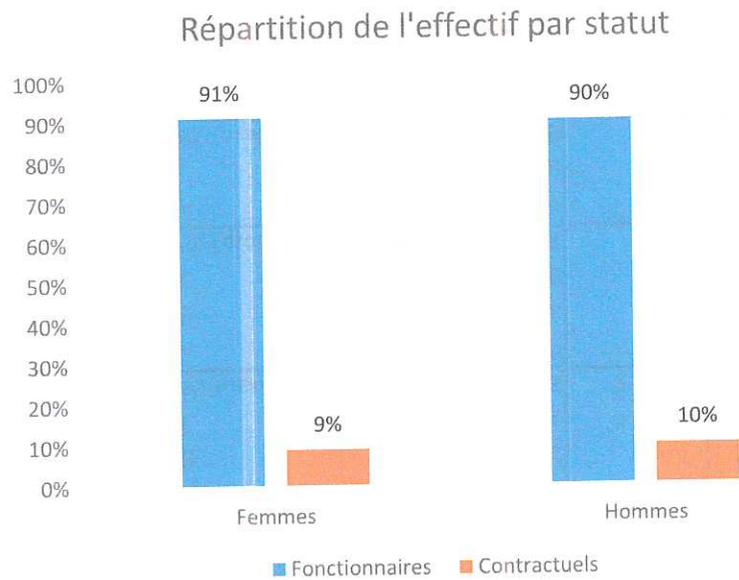
Âge moyen des agents de la Ville de Nîmes au 31/08/2020

Sexe	Âge moyen
F	48
M	48

Pyramide des âges de la Ville de Nîmes au 30/09/2022

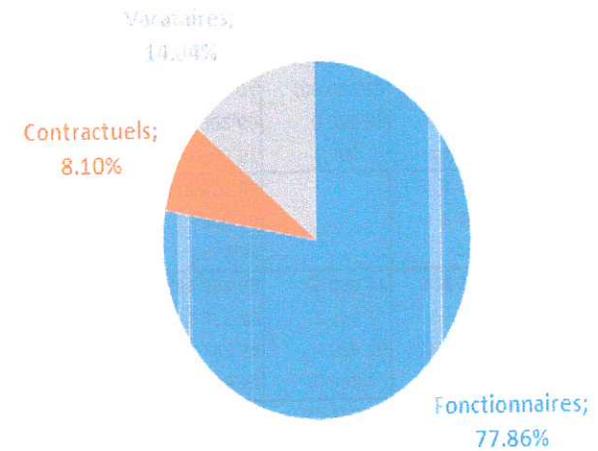


Répartition homme / femme par statut au 30/09/2022



Répartition des effectifs de la Ville de Nîmes par statut au 30/09/22

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE LA VILLE
PAR STATUT AU 30/09/2022



Dépenses de personnels – contractuels – de janvier à septembre 2022

Au 30/09/2022		Traitement Indiciaire	Prime Indemnité	HS IHTS	Totaux
Filière administrative	A	500 683,94	253 380,55		754 064,49
	B	139 531,23	29 576,96	425,88	169 534,07
	C	392 556,49	61 576,74	3 251,35	457 384,58
	SS Total	1 032 771,66	344 534,25	3 677,23	1 380 983,14
Filière animation	B	15 863,88	2 951,37		18 815,25
	C	718 785,29	99 174,27	396,05	818 355,61
	SS Total	734 649,17	102 125,64	396,05	837 170,86
Filière culturelle	A	78 871,65	12 227,71		91 099,36
	B	209 814,41	36 680,21	744,19	247 238,81
	C	286 201,35	29 196,41	1 408,14	316 805,90
	SS Total	574 887,41	78 104,33	2 152,33	655 144,07
Filière médico-sociale	A	19 265,15	4 113,99		23 379,14
	B	57 761,17	14 189,78		71 950,95
	C	16 536,37	4 027,80		20 564,17
	SS Total	93 562,69	22 331,57		115 894,26
Filière Sociale	A	87 218,86	18 590,71		105 809,57
	C	58,31	197,68		255,99
	SS Total	87 277,17	18 788,39		106 065,56
Filière sportive	B	11 155,77	2 825,35		13 981,12
	C	21 501,43	2 885,30		24 386,73
	SS Total	32 657,20	5 710,65		38 367,85
Filière technique	A	228 853,27	78 352,73		307 206,00
	B	220 533,61	62 401,69		282 935,30
	C	588 833,20	85 578,46	21 804,78	696 216,44
	SS Total	1 038 220,08	226 332,88	21 804,78	1 286 357,74
SS Total	3 594 025,38	797 927,71	28 030,39	4 419 983,48	

Dépenses de personnels – titulaires – de janvier à septembre 2022

Au 30/09/2022		Traitement Indiciaire	NBI	Prime Indemnité	HS IHTS	Totaux
Filière administrative	A	1 708 817,60	40 355,85	652 316,51		2 401 489,96
	B	1 313 228,16	18 275,06	330 164,82	11 646,05	1 673 314,09
	C	4 600 703,56	85 284,88	781 963,84	40 743,00	5 508 695,28
	SS Total	7 622 749,32	143 915,79	1 764 445,17	52 389,05	9 583 499,33
Filière animation	B	507 693,93	10 308,32	118 259,44	2 764,53	639 026,22
	C	3 108 720,55	55 489,06	538 227,91	17 203,24	3 719 640,76
	SS Total	3 616 414,48	65 797,38	656 487,35	19 967,77	4 358 666,98
Filière culturelle	A	1 364 064,31	7 918,87	188 029,34		1 560 012,52
	B	1 084 960,06	13 327,42	188 424,67	1 176,92	1 287 889,07
	C	878 111,74	15 948,91	135 439,22	2 461,20	1 031 961,07
	SS Total	3 327 136,11	37 195,20	511 893,23	3 638,12	3 879 862,66
Filière médico-sociale	A	224 248,60	6 648,34	69 942,26		300 839,20
	B	928 299,84	16 568,76	260 254,55		1 205 123,15
	C	116 978,48	2 116,27	26 109,32		145 204,07
	SS Total	1 269 526,92	25 333,37	356 306,13		1 651 166,42
Filière Médico-Technique	A	2 353,28		274,23		2 627,51
	B	15 208,40		2 860,34		18 068,74
	SS Total	17 561,68		3 134,57		20 696,25
Filière Sécurité (Police Municipale)	A	91 665,57	1 880,77	44 835,56		138 381,90
	B	241 902,60	8 032,25	82 102,07	13 552,69	345 589,61
	C	2 396 314,04	108 602,72	910 973,01	128 050,17	3 543 939,94
	SS Total	2 729 882,21	118 515,74	1 037 910,64	141 602,86	4 027 911,45
Filière Sociale	A	493 719,57	11 754,08	74 633,73		580 107,38
	C	2 196 987,97	35 972,23	319 823,30	946,22	2 553 729,72
	SS Total	2 690 707,54	47 726,31	394 457,03	946,22	3 133 837,10
Filière sportive	B	549 333,61	5 169,02	112 173,56	1 692,36	668 368,55
	C	33 707,06		7 139,44	276	41 122,50
	SS Total	583 040,67	5 169,02	119 313,00	1 968,36	709 491,05
Filière technique	A	777 635,32	3 944,10	357 377,46		1 138 956,88
	B	1 740 038,05	22 561,98	533 098,16	16 188,00	2 311 886,19
	C	12 694 610,23	147 803,07	2 097 222,32	241 898,18	15 181 533,80
	SS Total	15 212 283,60	174 309,15	2 987 697,94	258 086,18	18 632 376,87
Totaux	37 069 302,53	617 961,96	7 831 645,06	478 598,56	45 997 508,11	



LES DONNEES 2022 :

Revalorisation de certains échelons des échelles C1 et C2

Au 1^{er} janvier 2022, certains échelons des grilles indiciaires des échelles C1 et C2 ont été revalorisés. Le coût annuel de cette mesure est estimé à 186 264 euros.

Revalorisation du régime indemnitaire des agents concernés par le changement de la durée hebdomadaire moyenne de travail :

Le coût de cette revalorisation sur l'année est de 847 169,19 euros.

Revalorisation du régime indemnitaire spécifique pour la catégorie C de la filière Police Municipale :

Le coût de cette mesure est estimé sur l'année à 110 858,90 euros.

Heures supplémentaires

Sur la période de janvier à septembre 2022, un peu plus de 21 733 heures ont été rémunérées à hauteur de 506 628,95 euros.

Le montant des heures supplémentaires liées aux élections présidentielles et législatives a représenté 112 005, 97 € en 2022.

Les élections présidentielles et législatives :

Le coût lié à l'organisation des élections présidentielles et législatives, comportant chacune 2 tours, s'élève à 480 395,97€.

Coût du Complément Indemnitaire Annuel :

Depuis 2021, la Ville de Nîmes verse un Complément Indemnitaire Annuel (CIA), part variable du RIFSEEP. Versée en une seule fois, le CIA tient compte de l'engagement professionnel et la manière de servir des agents, appréciée lors de l'entretien d'évaluation. Le coût du CIA versé en mars 2022 est de 1 261 470,39 euros pour 1789 agents.

L'action sociale

La participation employeur au coût de la mutuelle santé :

Sur la période de janvier à septembre 2022, le nombre d'agents bénéficiant de cette participation est de 1 401. Le montant de cette participation s'élève à 766 342,16 euros.

La projection sur l'année pleine de ce coût est évaluée à 1 021 789,52 euros.

En 2021, cette dépense était de 914 387,04 euros pour 1434 agents bénéficiaires.

L'augmentation de 11,75% du coût, pour un nombre d'adhérents au dispositif moins important, pourrait s'expliquer par la hausse des tarifs des mutuelles.

Les avantages en nature

Ils concernent les occupations de logements : 42 logements sont attribués pour nécessité absolue de services à des concierges/gardiens. Les titulaires des emplois suivants bénéficient d'un véhicule de fonction et d'un logement pour nécessité absolue de service : DGST/DGS/DGA Proximité Evènements et Communication.

L'absentéisme

Au 30 septembre 2022, le montant de retenues au titre de la carence est de 102 877,88 euros. Pour la même période en 2021, le montant était inférieur (78 521.15 euros). En effet, malgré un nombre d'arrêts important en 2021, les arrêts étaient souvent liés au COVID en 2021, or cette pathologie ne donnait pas lieu à retenue au titre de la carence.

Tableau récapitulatif du nombre de jours d'absences Maladies :

Le taux d'absentéisme sur les 9 premiers mois de l'année s'élève à 10,45%.

Selon les résultats d'un sondage publié par l'association des DRH des grandes collectivités, le taux d'absentéisme dans la fonction publique territoriale s'est élevé à 9,3% en 2020

Période	Année 2020	Année 2021	Du 01/01/2022 au 30/09/2022
Accident de travail	8 158	8 987	7 365
Maladie	49 197	54 905	46 148
Congé Longue Maladie	7 266	8 202	5 451
Congé Longue Durée	4 795	5 166	2 256

LES ORIENTATIONS DES DEPENSES DE PERSONNEL EN 2023 :

1/ Les causes exogènes d'évolution :

- Augmentation du point d'indice : L'augmentation du point d'indice de 3,5% impacte le TBI des agents titulaires, la rémunération des agents contractuels.
Nombre de vacataires sont rémunérés sur la base de la valeur de l'indice.

Tout statut confondu, l'impact de l'augmentation de la valeur du point d'indice est estimé à hauteur de 3,5 millions €.

- Revalorisation de certains échelons des cadres d'emplois de Catégorie B : Au 1^{er} septembre 2022, certains échelons des cadres d'emploi de catégorie B sont revalorisés.

Le coût de cette mesure est estimé à 104 000 euros pour l'année 2023.

2/ mesures d'ordre interne impactant l'évolution de la masse salariale :

- Le « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) lié au déroulement de carrière des agents, aura un impact évalué à 972 000 €.

V - LA TRADUCTION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Après la crise sanitaire, l'année 2022 devait être l'année du « retour à la normale » mais le déclenchement de la guerre en Ukraine et ses conséquences économiques sur les matières premières nous obligent à adapter la mise en œuvre de nos investissements, tout en préservant les grands chantiers de ce mandat : le palais des congrès, le parc Jacques Chirac, la candidature à l'Unesco de la Maison Carrée, la mise en valeur du patrimoine historique de la ville, l'avancée du programme ANRU, la prise en considération des besoins de la population. Le programme de la majorité municipale va se poursuivre autour de 3 enjeux déterminants :

Une ville dynamique et attractive,

Une ville durable et écoresponsable qui préserve son environnement,

Une ville qui favorise la proximité, en portant notamment une attention toute particulière aux quartiers en fragilité (soutenus par l'ANRU).

1- UNE VILLE DYNAMIQUE, ATTRACTIVE, MODERNE, SPORTIVE

Avec pour objectif de renforcer l'**attractivité** de la ville et le **tourisme** comme **moteur de l'emploi**, Nîmes s'engage dans de grands projets. La création d'un palais des congrès dans la continuité de la dynamique apportée par le musée de la Romanité est l'un des fils rouges de ce mandat.

Le projet de Palais des Congrès et l'aménagement des espaces connexes

Comme vous le savez le projet consiste à créer un nouvel équipement public d'envergure, de type centre de congrès, en poursuivant la réhabilitation de l'îlot urbain jouxtant les arènes, et le musée de la Romanité.

L'étude d'opportunité commandée par la Ville en 2010 et conduite par le cabinet INEXIA, a révélé que par rapport à d'autres agglomérations de même taille, le territoire est sous doté en équipement majeur de type Centre de Congrès, capable d'accueillir jusqu'à 700 places.



La création du Palais des Congrès répond à des enjeux forts :

- Renforcer le niveau d'équipement de la ville, en développant une offre globale et cohérente dans le domaine de l'événementiel et du congrès sur la ville de Nîmes ;
- Assurer un développement cohérent de l'îlot urbain situé en cœur de ville, repéré comme un réel atout d'attractivité par rapport à d'autres palais des congrès situés en périphérie de ville (attractivité du cœur de ville et du centre historique, très grande proximité de la gare, des autoroutes et aéroport) ;
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire, la ville de Nîmes, ville centre de la 3^{ème} agglomération de la grande région

constitue une base territoriale sur laquelle il faut s'appuyer pour mailler le territoire

Le projet de Palais des Congrès s'inscrit en complémentarité des dynamiques de rayonnement territorial impulsé par le développement touristique avec la création du [musée de la Romanité](#) et la candidature de la ville à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO avec la [Maison Carrée](#). Le Palais des Congrès vient renforcer cette stratégie territoriale sur l'axe de l'économie et du tourisme d'affaires et de l'événementiel.

L'étude de programmation conduite en 2019 a permis de valider les conditions d'implantation du centre des congrès sur l'îlot Arènes-République-Porte de France. Le nouvel équipement sera construit sur les parcelles de l'ancien hôpital Ruffi et du parking de la CCI.

L'année 2021 a été consacrée aux phases d'études d'avant-projet détaillé, d'élaboration de la demande de permis de construire et d'études de projet, préalables à la consultation des entreprises. A l'issue des études d'avant-projet détaillé, le montant des travaux a été confirmé, avec un engagement contractuel de la maîtrise d'œuvre sur l'estimation. Sur cette base, le budget complet de l'opération a pu être précisé, avec l'ouverture d'une autorisation de programme de 56,3 M€TTC.

En parallèle, les fouilles archéologiques ont été engagées pour l'ensemble des parcelles concernées par le projet.



L'année 2022 a vu :

- La réalisation du solde des travaux de fouilles archéologiques (après la partie « travaux », le solde réel du marché interviendra 24 mois plus tard, à l'issue du travail d'analyse et d'interprétation des résultats de fouilles).
- Les modifications de réseau (neutralisation de la dernière section de la rue Reboul)
- Des travaux de géothermie
- Les frais de maîtrise d'ouvrage pour l'organisation du chantier : assurances, référé préventif...
- Lancement des appels d'offres
- Le dépôt du permis de construire

L'année 2023 verra donc l'ouverture du chantier principal, avec les terrassements et la première partie des structures qui sortiront de terre. Ce sera le début d'un chantier long et complexe de 33 mois qui devrait conduire à l'ouverture du site en octobre 2025.

La construction du palais des congrès s'accompagne de travaux de réaménagement, réhabilitation autour de ce site.

Le réaménagement du quartier urbain porte de France

Avec la volonté de valorisation de la porte de France, vestige du rempart antique qui doit être fermé à la circulation, et les réflexions autour du projet du Palais des congrès, c'est le réaménagement de tout le quartier en lien avec l'écusson et des monuments emblématiques de la ville qui est initié. Au sud de la rue Bigot jusqu'à la place Montcalm, la zone sera réservée aux piétons selon les mêmes principes que l'écusson (bornes limitant l'accès aux véhicules autorisés, à des horaires définis).

Ces travaux sur l'espace public seront coordonnés avec le chantier du Palais des congrès avec une échéance commune.

En 2023, la maîtrise d'œuvre pour la piétonisation des abords de la porte de France sera lancée ainsi que la restauration de ce monument.

Un nouveau lieu d'exposition dans la chapelle Saint Joseph

La chapelle saint Joseph est l'un des vestiges importants de l'ancien Hôtel Dieu. Mitoyenne du futur Palais des congrès, il est important de la mettre en valeur par son architecture et la création d'une nouvelle liaison piétonne entre la rue Jean Reboul et le jardin archéologique le long de ses façades. Elle est donc également au cœur de la nouvelle zone piétonne qui reliera la place Montcalm à l'écusson.

La chapelle est intégralement inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et elle est désacralisée.

L'enveloppe de la chapelle nécessite des travaux de restauration indispensables pour la conservation et la mise en valeur du monument (toiture, façades, menuiseries et vitraux).

L'intérieur du monument représente actuellement près de 1 000 m² de surfaces au potentiel variable. Au rez-de-chaussée et au premier étage, différentes salles offrent des volumes très intéressants, pour une surface de l'ordre de 400 m². La nef et le chœur constituent notamment un ensemble remarquable de 200 m², avec une hauteur sous plafond supérieure à 8 m.

Ce monument qui mérite intrinsèquement d'être valorisé et qui doit se mettre au niveau de la requalification de l'ensemble du quartier est particulièrement adapté pour accueillir un nouvel espace d'exposition

Les études préalables de la restauration de la chapelle seront lancées courant 2023, ainsi que les études relatives à la zone piétonne qui s'étendra autour.

La restauration des arènes

Ce projet d'envergure se poursuivra jusqu'en 2034. L'amphithéâtre le mieux conservé au monde, source d'attractivité nécessite un travail approfondi de protection contre les eaux de pluies qui s'infiltrent et dégradent le monument. Le programme de rénovation concerne les façades, le sommet des arènes, les galeries, les promenoirs et les gradins.



L'année 2023 sera consacrée à la poursuite du traitement de la couronne et à des actions de mise en sécurité.

Une politique culturelle, événementielle qui favorise l'attractivité

Le projet du Conservatoire

Le Conservatoire de Musique de Danse et d'Art dramatique de Nîmes contribue à l'essor de l'enseignement artistique en pays gardois et au niveau des territoires limitrophes, en offrant les cursus indispensables à une formation artistique de qualité, dans la diversité des styles, des époques et des modes d'apprentissage.

Les locaux actuels du Conservatoire sont regroupés sur trois sites distincts situés au centre de la Ville de Nîmes. Ils ne sont plus adaptés aux besoins de l'enseignement artistique spécialisé et leur grande vétusté ne permet pas d'envisager de manière pérenne la continuité de leur utilisation. De plus, l'établissement, dans sa fonction de centre de ressources et d'accueil

des différents publics, a le souci d'élargir et de proposer une offre cohérente sur son territoire.

Dans ce cadre, la Ville de Nîmes a souhaité lancer une étude de programmation pour la création d'un nouveau Conservatoire à rayonnement Départemental sur un site unique afin de :

- Garantir l'accueil des élèves et du personnel en toute sécurité, et dans des conditions optimales d'enseignement et de confort (surfaces, acoustique, stockage, accessibilité...).

- Créer un lieu d'échanges, de culture et de diffusion, au rayonnement élargi. L'année 2021 a été consacrée à la finalisation des études de programmation et de diagnostic de l'existant, en lien avec les équipes du conservatoire. Ce travail a permis d'engager en 2022 la procédure de sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui permettra par le biais d'un dialogue compétitif de désigner courant 2023 l'équipe d'architecture qui aura la charge de la création du conservatoire à rayonnement départemental dans le bâtiment des Carmes (qui héberge actuellement la faculté des sciences).

Une ville qui s'engage pour le bien-être de ses sportifs

La création d'une halle des sports Mas de Vignoles



Afin d'assurer la continuité des missions publiques du stade des costières voué à être reconstruit, la ville de Nîmes va édifier un nouveau complexe sportif au mas de Vignoles. Cette halle comportera un espace pouvant accueillir des manifestations, des expositions ainsi que des salles dédiées à la pratique sportive dans un cadre scolaire ou associatif comme l'escrime, la gymnastique artistique, rythmique, ou encore l'escalade. Ce programme de construction est le fruit d'une concertation entre la Direction des Sports de la Ville et les associations concernées. L'année 2022 a été consacrée aux fouilles, et aux études préalables avant le lancement des travaux en 2023 et une livraison prévue pour fin 2024.

En complément de cette halle la réhabilitation de **l'espace création** permettra d'accueillir à l'issue des travaux, des associations qui jusqu'alors exerçaient leur activité dans les locaux annexes du stade actuel.

De nouveaux aménagements urbains pour rendre le cœur de ville accessible

La valorisation du cœur de ville s'est traduite en 2022 par les travaux de requalification de la rue Fresque et les études de maîtrise d'œuvre pour la piétonisation de la rue Auguste qui permettront sa réalisation en 2023.

La maison carré, officiellement candidate au patrimoine mondiale de l'Unesco depuis janvier 2022, a bénéficié d'une opération de mise en lumière à partir de projecteurs LED capables de projeter des scénarios couleur, ainsi que d'une remise en état de ses murs intérieurs afin d'améliorer les conditions de conservation du site, (après avis d'un comité scientifique).

Afin de continuer à mettre en valeur le patrimoine architectural de la Ville, les campagnes de ravalement de façades continue maintenant sur le quartier Richelieu.

La promotion du commerce de proximité

L'année 2022 a connu une activité importante au niveau des animations, la feria de pentecôte a connu un record d'affluence, les manifestations sur le domaine public ont été beaucoup plus nombreuses que les années précédentes et les jeudis de Nîmes se sont déroulés avec succès et encore plus de visiteurs.

Les braderies, autres animations commerciales ont connu un succès mitigé dû au manque de communication des commerçants entre eux et aux difficultés actuelles du commerce de détail.

La reconduction de la gratuité du stationnement de surface pour toutes les animations commerciales a permis de confirmer la volonté de la ville de maintenir une aide pour la clientèle des commerces les jours les plus importants commercialement.

La révision du Règlement Local de Publicité voté fin 2021 permet de lutter contre les dispositifs publicitaires en infraction grâce à une nouvelle organisation au sein des services administratifs et financiers.

Concernant la redynamisation du centre-ville, la mise en place de réunions mensuelles avec les principaux acteurs du commerce a permis une meilleure transversalité entre les différentes associations et l'organisation de projets communs.

Pour la première fois depuis la mise en place du droit de préemption, la ville a racheté en 2022 un droit au bail pour éviter l'installation d'un concept de fast Food en emplacement N°1 (rue général Perrier) ce local va être remis à la vente en fin d'année pour y installer une enseigne de qualité.

Les nombreuses occupations du domaine public qui ont rythmé l'année 2022 nous amènent à sensibiliser les occupants aux respects des règles existantes relatives aux occupations domaniales et à réfléchir à la création de nouveaux tarifs.

La réalisation actuelle d'une étude portant sur la réhabilitation et la redynamisation des halles, le poumon économique de l'écusson, permettra le choix et l'approfondissement d'un scénario préférentiel.



2- UNE VILLE QUI INVESTI DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Cette mandature sera en grande partie consacrée au renouvellement urbain.

A la suite de la signature de la convention ANRU fin 2021, les dossiers unique d'Autorisation Environnementale pour les quartiers Chemin Bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue a été déposé (fait pour Pissevin Valdegour fin 2020).

Les études pré-opérationnelles et réglementaires sur ces 3 quartiers se termine fin 2022.

A la suite de l'obtention des autorisations réglementaires, ces trois quartiers inscrits au titre du N.P.N.R.U. rentrent dans leur phase opérationnelle sur

2023 (début des travaux dans le premier semestre 2023) pour les premiers secteurs prioritaires. Les dossiers réglementaires sont à l'instruction et les autorisations attendues devraient sortir au premier trimestre 2023. Plusieurs promoteurs sont d'ores et déjà été retenus et ont ou vont déposer leur demande de permis de construire. Les premiers programmes de construction devraient être engagés courant 2023.

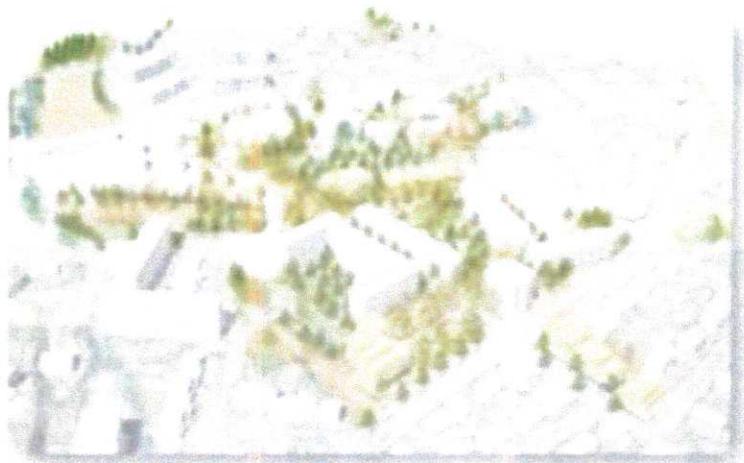
Sur le quartier Pissevin, les travaux d'urgence des copropriétés de la galerie Richard WAGNER ont été lancé en mars 2022 et finiront en mars 2023.

La signature du décret d'Orcod'in (Opération de Requalification Copropriétés Dégradées d'intérêt Général) en mars 2022 permet d'envisager une opération d'envergure de requalification des 12 copropriétés privés du périmètre retenu de Pissevin sous une maîtrise d'ouvrage d'E.P.F. (Etablissement Public Foncier), avec un partenariat, Ville, Agglomération, département Région, ARS, ..., dont la signature de la convention est prévue pour décembre 2022.

Conformément au disposition du décret d'Orcodin, à compter du 1^{er} mars 2023, il sera mis en œuvre un permis de louer. Ce dispositif implique que tout propriétaire à Nîmes sollicite un permis de louer à chaque changement de locataire. Celui-ci lui sera délivré après une visite technique attestant de la non atteinte du bien à la sécurité et à la salubrité.

Dans le quartier Mas de Mingue, les travaux concerneront l'aménagement des abords du collège (2^{ème} tranche), une 1^{ère} tranche d'aménagement de la nouvelle centralité autour du centre social Jean PAULHAN en accompagnement de sa restructuration dans le cadre de l'implantation de la Mairie annexe qui sera également réalisée.

A la copropriété « Les Grillons » : le maître d'œuvre qui va porter la réhabilitation globale de la copropriété (82 logements) a été choisi en avril 2022. Après restitution de l'A.P.S. (Avant-Projet Sommaire), le vote de travaux phases 1 et 2 est prévu en février 2023. Une trentaine de garages ont été démolis par la S.P.L. (Société Publique Locale AGATE) et nous sommes en phase de négociation pour l'acquisition de quatre commerces. La S.P.L. a démoli deux maisons sur Claverie Sud pour laisser place à un nouveau programme immobilier (Société Kalithys retenue faisant suite à consultation de promoteurs).



Insertion volumétrique du Mas de Mingue

Au Chemin Bas d'Avignon :

Réalisation de la 2^{ème} tranche de l'aménagement du square Paul TONDUT.

A la copropriété « Le Portal » : l'opération de recyclage est entrée en vigueur en 2022 avec la démolition de plusieurs garages (sur 52, il en reste 10 à démolir) et 10 logements sur 52 ont été acquis. Actuellement, les

négociations sont en cours visant à acquérir des commerces de cette copropriété.



Plan de masse de Chemin Bas d'Avignon

Dans les 3 quartiers ci-dessus, 2023 sera également consacré aux études et travaux relatifs aux constructions de la nouvelle ferme école, du futur groupe scolaire Pissevin et de Léo Rousson

L'action de la ville dans les quartiers prioritaires se traduit également par la poursuite d'actions d'envergure en faveur de la réussite éducative scolaire :

La reconstruction du groupe scolaire Léo Rousson (quartier du Clos d'Orville), à partir du projet lauréat du concours d'architecte organisé au

début de l'année 2020, une première phase importante débute en février 2023 avec le déménagement provisoire de l'école élémentaire sur le site de Mas Boulbon et de l'école maternelle sur le site de l'école élémentaire Emile Gauzy, suivi du démarrage des phases opérationnelles de reconstruction du futur groupe scolaire.

L'année 2022 a également été caractérisée par le début de nouveaux projets d'étude associant la population et la communauté éducative. Une nouvelle priorité est ainsi prise en compte pour 2022 concernant l'Ecole de Plein air qui accueille actuellement 4 classes dédiées aux enfants atteints de pathologies nécessitant des soins et/ou un suivi infirmiers en journée, ainsi que des enfants porteurs de troubles de comportement. En s'appuyant sur la richesse du savoir-faire de l'école pour l'accueil « d'enfants différents » en milieu ordinaire, le nouveau projet est de viser désormais une position d'exemplarité en matière d'école inclusive, ce qui suppose de mettre en place une démarche consistant à l'approche éducative et pédagogique relève de l'éducation inclusive au niveau de tous les métiers de l'éducation, métiers de l'enseignement et métiers non enseignants.

Les politiques éducatives partenariales se poursuivent : elles sont un des facteurs-clés à la réussite éducative et scolaire des enfants et des jeunes car elles permettent de mettre au point progressivement une action coordonnée entre les acteurs éducatifs de nature à assurer les continuités éducatives entre les différents services d'accueil d'enfant durant ses différents temps de vie (temps scolaire en classe, temps périscolaire à l'école avant et après la classe, temps extrascolaire de loisirs en dehors des périodes de fonctionnement de l'école). Un nouvel outil de communication en direction des familles, déployé tout au long de l'année scolaire 2021-

2022, va permettre à celles-ci d'être plus régulièrement et plus précisément informées de la grande richesse d'actions proposées par la Ville à leur enfant (et cette information sera personnalisée pour chaque école).

L'actualisation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) et du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui sont les deux principaux documents supports de l'ambition de la Ville en matière de politique éducative doit se prolonger en 2023, en développant un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire afin de déterminer les priorités d'action collectivement partagées.

Pour le volet santé du PEDT en lien avec la Direction de l'Education la direction de la santé travaille à :

Développer l'axe Education pour la santé et prévention dans les crèches municipales.

Ce volet a été initié en 2022 par de premières prises de contacts et propositions d'actions. En 2023, il doit se déployer dans les 5 structures municipales (prévention des risques domestiques).

Poursuivre la montée en puissance de l'Education pour la santé et de la prévention dans les Ecoles Primaires de la Ville.

- La Ville a un rôle majeur à tenir dans l'acquisition de compétences par cette population d'enfant. Les sujets abordés seront centrés sur la Nutrition Santé, le surpoids et l'obésité mais concernent aussi l'éducation à la Santé Environnement (dont la question des nuisances sonores). Le lien avec l'activité physique sera maintenu et si possible développé avec la Direction des Sports. Le rythme de

formation des élèves du primaire aux gestes de premiers secours est maintenu.

- Pour la nutrition / santé en milieu scolaire, l'enjeu reposait sur un fort développement de ce volet entrepris depuis 2017 pour passer d'une action « anecdotique » à une action « populationnelle ». Cet objectif a été atteint en 2022, nous souhaitons maintenant le maintien de ce niveau d'activité sans le développer davantage soit 125 classes par an.
- Une formation reste à engager auprès des agents Alaé qui interviennent dans les écoles sur les temps périscolaires.

Maintien d'une capacité d'intervention en matière de veille et de sécurité sanitaire dans les établissements scolaires et les lieux d'accueil des enfants.

- Le déploiement du volet « Enfants » du programme Ville Active PNNS dans les quartiers et les Centres Sociaux pendant les vacances scolaires : les modules « manger bouger » seront à nouveau déployés dans trois quartiers de la ville (Chemin Bas, Pissevin et Valdegour et Mas de Mingue) à destination du jeune public.

Concernant les adolescents et les jeunes :

Le soutien engagé par le CLS à l'initiative de prévention des addictions dans le cadre de la politique de la ville sur le quartier Pissevin Valdegour est repris.

Les axes de travail sont dépendants de la construction des réseaux de santé de proximité dans les quartiers, articulés avec les Centres Sociaux de la Ville lorsque ce sera possible. La priorité de 2022 était centrée sur le développement de ces réseaux de santé de proximité mais la vacance du poste de chef de projet a ralenti ce développement mais a permis toutefois la mise en place d'actions de prévention des risques liés au GHB lors d'évènements festifs (férias par exemple).

En 2023, il s'agit d'une part de développer un travail d'éducation pour la santé et de renforcement des compétences psychosociales dans les différents milieux de vie de cette population (collège, lycée, université, parcours d'insertion, ...) dont quelques éléments seront mobilisés dans le cadre du CLS. D'autre part, des progressions sont attendues (i) dans le champ de la santé mentale, du repérage des situations de souffrance psychique et de l'orientation vers des prises en charge, et dans le champ des conduites addictives dans les suites des travaux du CLS. Le service santé et le CLS sont impliqués dans l'élaboration du Plan Territorial de Santé Mentale et les travaux préparatoires du Conseil Local de Santé Mentale.

L'animation des quartiers est également une priorité réaffirmée

En 2022, une grande partie des activités ont pu reprendre leur cours. Malgré toute la prudence nécessaire l'ensemble du tissu social semble en quête de rencontres, d'animation et de projections positives vers l'avenir. Après cette période de pandémie qui aura bouleversé nos perspectives individuelles et collectives, la conscience des problématiques climatiques et énergétiques questionne nos modes de vie personnels et professionnels, nos consommations comme nos interventions.

Pour 2023 l'attention particulière portée aux quartiers prioritaires se traduira par la conjugaison des actions rendues possibles par les subventions accordées aux associations dans le cadre du contrat de ville, les opérations de renouvellement urbain en cours et leurs corollaires les investissements en matière d'équipements sportifs et culturels.

La flambée des prix des produits de première nécessité fait craindre de nouvelles précarisations avec ce qu'elles drainent habituellement comme conséquence sur l'espace public et sur la nature des liens entre les personnes nécessaires pour faire société.

La signature d'une convention territoriale globale adossée à un Projet Social de territoire (PST) permettra d'agir sur quatre axes forts : Agir sur l'Inclusion et la citoyenneté, Consolider la cohérence éducative, Agir sur le logement et Cadre de Vie. Ces actions et projets s'inscriront dans un cadre concerté entre directions de la ville et acteurs externes par l'intermédiaire de Projets locaux d'accompagnement social (PLAS).

Favoriser la proximité et assurer la cohésion des territoires

Axée sur la santé, c'est un travail de coopération entre les agents des services sociaux et des acteurs d'horizons divers qui permettra de toucher, les seniors et les publics isolés et précaires.

Les préoccupations concernant les jeunes, majoritairement des quartiers sensibles, sont abordés sous plusieurs angles cumulés : la santé, la prévention des risques, le bien-être et la confiance en soi, l'accompagnement à la réalisation de projets, l'encouragement aux mobilités.

La mobilisation des ressources sera ainsi priorisée en faveur d'action sur lesquelles on observe les plus fortes carences.



Le développement de l'offre de proximité avec des Espaces Publics Numériques

De nouveaux points d'accès publics aux outils numériques ont été déployés, ainsi qu'une meilleure organisation de l'offre de services à la population. L'accompagnement vers l'autonomie des usagers les plus éloignés des pratiques numériques reste un objectif majeur nécessitant de mobiliser des compétences et des moyens permettant leur prise en compte.

La plateforme collaborative www.pst-pissevin-nimes.fr concernant le territoire de Pissevin et tous les acteurs de terrain est en place et permet aux acteurs locaux, bénévoles et professionnels, ainsi qu'au public, d'être informés et en liens permanents.

La signature d'une convention territoriale globale adossée à un projet social de territoire va conduire à développer ce type de dispositif sur une échelle plus large.

Poursuivre les opérations d'animation du territoire

Le pilotage par les centres sociaux des projets d'animation sociale de leur territoire a permis de développer durant les temps extra scolaires de nombreuses actions se déroulant sur les espaces publics et accessibles au plus grand nombre. Cette évolution est particulièrement marquante durant la période d'été avec une offre sportive, culturelle et de loisirs de qualité pour les familles et la jeunesse associant un grand nombre de partenaires.



Bien vivre ensemble : ville solidaire avec nos aînés

Cela se traduira par une participation active à des opérations communes comme la semaine bleue, mais également tout au long de l'année par des actions et projets spécifiques intégrant de façon transversale ou intergénérationnelle les aînés.

La question de l'isolement qui est une des traductions de la précarité sociale intéresse tous les publics : jeunes, âgés, familles monoparentales...apporter des opportunités de rompre cet isolement en offrant des rencontres, des découvertes, de la médiation, de l'écoute mais aussi des services personnalisés pour aider à bien vivre ensemble.

Améliorer la vie de nos aînés dans les structures d'accueil de la ville

La rénovation de la résidence autonomie la montagnette va permettre d'offrir un hébergement de haute qualité à des personnes âgées bénéficiant généralement de l'aide sociale.

Conforter et développer le rôle de pivot des centres sociaux comme coordonnateurs des actions sociales et éducatives sur le territoire.

Dans la part budgétaire consacrée à ces objectifs, le contrat de ville constitue une orientation privilégiée chaque fois que cela est possible.

Favoriser la démocratie citoyenne

Cela se caractérise par l'implication et la mobilisation des habitants et des acteurs locaux autour des transformations souhaitées, programmées concernant les habitants et usagers des services. Des formations dites « de gouvernance » incluant des acteurs locaux ont été conduites en 2021 et seront programmées en 2022. Dans le même temps les opérations de renouvellement urbain et l'accompagnement des évolutions du cadre de vie sont conçues en lien étroit avec les habitants.



Faire participer nos aînés à travers le conseil communal des aînés

Le projet de conseil communal des aînés, initié en 2022, verra sa mise en place début 2023 et permettra ainsi à 26 aînés représentants tous les secteurs de la ville de travailler sur différentes thématiques concernant le lien social, la solidarité, le bien vivre ensemble, le cadre de vie, la culture et les loisirs, la participation citoyenne...

3- UNE VILLE QUI PRESERVE L'ENVIRONNEMENT

Concernant le Parc Urbain Paysager Jacques Chirac, après la validation de la phase esquisse, l'année 2021 s'est traduite par le démarrage de la phase AVP (avant-projet sommaire) et le lancement des études réglementaires.

En 2022 la ville est devenue pleinement propriétaire du foncier du futur Parc Urbain Paysager Jacques Chirac. L'avant-projet architectural a été

déterminé et a permis de lancer en septembre 2022 les études de faisabilité. Le permis d'aménager a été déposé à l'automne et les autorisations environnementales sollicitées en parallèle. Le nettoyage de 3 600 m² de zones boisées (suppression des sujets morts ou malades) a débuté. Les premiers travaux débuteront fin 2023 avec les premières démolitions et la préparation de la première tranche d'aménagement du parc.



Coté règlementaire, l'actualité de l'urbanisme sera marquée :

- L'engagement de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, une modification du P.L.U., plusieurs mises en compatibilité du P.L.U. liée à différents projets structurants (NPNRU, marché gare, nouveau stade...)
- L'extension du périmètre d'extension du Site Patrimonial Remarquable (passant de 47 à 109 ha).

- L'aboutissement de l'A.V.A.P. (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) secteur Nord Gambetta

2023 prolongera les actions menées en 2022 du Schéma Directeur des Modes Actifs avec des aménagements nouveaux (boulevard Salvator Allende) et la création de zones 30 (quartier des Marronniers et Capouchiné). Mais également la poursuite des actions largement engagées en matière de réduction des consommations énergétiques de l'éclairage public dans le cadre du contrat de performance énergétique signé en 2016, ce qui permet de maîtriser le plus gros poste de fonctionnement de la voirie.

La poursuite des efforts en matière de [propreté](#) pour améliorer l'efficacité du dispositif de nettoyage, le tout dans la contrainte du maintien du budget de fonctionnement déjà très élevé. En parallèle accentuation de la politique de verbalisation et vidéo-verbalisation pour le non-respect des règles de collecte. Lutte contre les dépôts sauvages, les déjections canines, ..., par une brigade spécifique et la mise en place d'un dispositif de collecte et de recyclage des mégots.

De nombreuses actions seront également initiées sur les [espaces verts](#) :

Avec la [forêt des enfants](#) qui permet chaque année de planter un arbre par enfant rentrant en CP. Le développement de la [végétalisation urbaine](#) et la végétalisation dans les écoles pour réduire les effets « îlots de chaleur urbain ».

Les investissements dans les [espaces naturels](#) ouverts au public seront maintenus, mais également le renouvellement des mobiliers et

équipements ainsi que des actions et aménagement favorisant la biodiversité. La biodiversité et les ressources naturelles seront également prises en compte de manière importante dans les projets d'aménagement.

Un nouveau plan de Gestion Durable des espaces verts et espaces naturels sera mis en place dans le cadre de « Territoires Engagés pour la Nature » :

- Réalisation des plans de gestion des espaces verts et espaces naturels de la ville,
- Candidature à la Haute Qualité Environnementale,
- Réalisation d'une action de sensibilisation « Fête de la Nature »
- Création de zone refuge pour la biodiversité et d'espaces dédiés à la fauche tardive.
- Développement de la marque végétal local à la pépinière municipale,
- Obtention du label Zéro Phyto
- Plateforme des acteurs et actions en faveur de la biodiversité.

2023 verra la poursuite de la réalisation du diagnostic de la biodiversité communale : inventaires naturalistes dans les espaces naturels et certains espaces verts.

La préservation de l'environnement se traduira également par la poursuite des actions de sensibilisation auprès des scolaires, des centres sociaux et du grand public (interventions, travail avec les associations, sorties découvertes...); mais aussi par la poursuite et l'élargissement des partenariats éducation à l'environnement et biodiversité avec les jardins partagés, mes jardins familiaux; les jardins pédagogiques et la sensibilisation au risque des feux de forêt. La création de panneaux de

sensibilisation sur la biodiversité dans les espaces naturels et espaces verts viendra compléter ces actions, avec :

- L'installation de panneaux dans les espaces naturels et espaces verts ;
- Le développement de l'acquisition de parcelles permettant de constituer des unités foncières cohérentes en matière de gestion et en prévision de besoins de mesures compensatoires ;
- La poursuite de la sensibilisation à la biodiversité.
- La réalisation et l'animation, en partenariat avec le muséum d'histoire naturelle, de l'exposition « Biodiversité » en 2022.

Une des priorités est également la prise en compte accrue des problématiques environnementales dans les actions éducatives de la Ville.

Cela se traduira tout d'abord auprès des enfants par :

- L'animation de la charte des jardins pédagogiques ;
- La mise en place d'action de sensibilisation auprès de scolaires (interventions, sorties découvertes...).

La prise en compte des enjeux liés à la préservation de l'environnement est une priorité qui se traduit au travers de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires (poursuite du programme ambitieux d'amélioration des performances énergétiques des écoles avec de nouvelles écoles concernées en 2023), mais aussi le lancement d'une expérimentation dite « cours Oasis » visant à recréer des espaces de fraîcheur dans les cours d'école par la désimperméabilisation et la revégétalisation, des espaces

extérieurs et avec le service de restauration scolaire qui va poursuivre son développement en faveur des produits issus d'une production dite « biologique », réalisée localement (dite « filière courte ») grâce au partenariat noué entre la Ville et le nouveau délégataire devra contribuer à l'augmentation de la part des aliments cultivés localement et des aliments dits « bio » par rapport à l'ensemble de la production jusqu'à atteindre 50% de Bio dans les 5 ans à venir (30 % actuellement).

La mise en place d'une réservation des repas dans les restaurants scolaires constitue un levier important pour réduire le gaspillage alimentaire constatés dans les cantines des écoles.

4- UNE VILLE QUI FAVORISE LA PROXIMITÉ

Les aménagements de voirie de proximité représentent une part importante des travaux engagés, avec un budget annuel dédié aux travaux de proximité de l'ordre de 2 M€ auquel il convient d'ajouter les travaux votés par les conseils de quartier et les études locales du plan de circulation. Un budget annuel est en outre, spécifiquement consacré à la sécurisation des abords des écoles et à la mise en accessibilité des espaces publics.

Un programme important d'entretien de la voirie viendra compléter ces aménagements ainsi que le remplacement de mobilier urbain.

La sécurité au quotidien

La ville développe de multiples actions dans le champ de la prévention, de la dissuasion et de la répression. Au cœur des préoccupations des habitants

la ville assure et développe des missions répondant aux préoccupations de sécurité, tranquillité et salubrité publique.

Une police de proximité est déployée sur tout le territoire de la commune. Avec 15 nouvelles recrues en 2023, c'est plus de 175 policiers municipaux qui sont présents en continu sur le territoire communal. L'évolution de la violence dans notre société nous oblige chaque année à investir pour protéger les personnes et les biens (protection des personnes, des écoles, barrières anti-engins motorisés, bornes ...) La sécurisation du centre-ville continuera avec la pose de bornes automatiques.

En 2022 un hyperviseur est mis en place - poste de pilotage centralisé de l'espace public - qui permettra d'améliorer la résilience du territoire, répondre aux demandes urgentes des usagers et passer d'un espace public vidéo-protégé à un espace public vidéo-géré.

La sécurité des citoyens se traduit également dans les actions qui visent la défense incendie ; la ville assure la maintenance curative de ses 1 600 hydrants (30 remplacer en 2022) afin de les garder opérationnels pour l'utilisation par les services de secours. Une extension du réseau rue de l'église a été réalisée en 2022, une amélioration du réseau rue de la tour Magne est prévue en 2023.

En matière de lutte contre l'habitat indigne, la collectivité poursuit sa démarche d'amélioration du patrimoine bâti, et, dans ce cadre, fait réaliser des expertises pour le péril et des diagnostics pour l'insalubrité, afin de permettre d'engager des procédures au titre des pouvoirs de police à l'encontre des propriétaires des biens pour déterminer un programme de travaux. Lors de la carence de propriétaires pour des procédures

d'insalubrité ou de péril, la commune se substitue pour réaliser les travaux d'office permettant d'assurer la sécurité du bâtiment et des occupants.

Le traitement des situations d'incurie

Des personnes vivent dans le territoire nîmois dans des situations d'incurie. Ce phénomène concerne plusieurs dizaines de personnes. Les confinements successifs ont amené plus de signalements et de repérages de situations d'incurie. L'ensemble des intervenants et des institutions concernées sont mises en difficulté par ces situations. C'est un sujet complexe au croisement de problématiques sociales, économiques, médicales, psychiatrique avec une récurrence de problématiques d'addictions notamment autour de l'alcool. Les capacités de la personne à vivre dignement et sans dangers dans son chez soi sont altérées. Pour ces personnes, cela génère des situations de souffrance, de mise en danger d'elles-mêmes et d'autrui et sont à l'origine de nuisances pour le voisinage source de nombreuses plaintes et signalements.

La Ville est concernée à travers le CCASS et l'aide sociale, le service Hygiène et la mobilisation des pouvoirs de police du maire sur les problématiques d'encombrement, de nuisances et de mise en danger, par le service santé et sa capacité à établir une relation patient / soignant et faire le lien avec les acteurs du soin et du « prendre soin » d'une part et à proposer une démarche globale de Santé Publique d'autre part.

Depuis 2018, nous avons poursuivi et finalisé les initiatives portées depuis 2018 :

- Les espaces de travail mutualisé entre service Hygiène, service Santé et CCAS ont été consolidés et leur efficacité améliorée,
- Nous continuons d'intégrer les espaces de coordination avec le CD30, la DDTM et l'ARS 30,
- Nous participons au soutien et au suivi d'une équipe d'intervention (ALG/CRF) sur les bases d'une expérimentation d'intervention qualitative centrée sur « l'aller vers » et la coordination des interventions, menée et validée en 2019.
- La Ville de Nîmes aura organisé la formation de l'ensemble des acteurs concernés et/ou intervenants dans le traitement de ces situations (en 2019 et 2020). Tous les acteurs du territoire ont été invités et une grande partie mobilisée. Les acteurs de la psychiatrie auraient dû être associés dans un second temps depuis 2020, action à nouveau reportée du fait de la crise sanitaire.

Les enjeux pour 2023 :

- Poursuivre et consolider nos investissements dans les espaces de concertation et de coordination (internes à la Ville, externes avec les partenaires)
- Poursuivre le soutien de l'équipe d'intervention : suivi et étayage technique, résolution de situations, régulation, financier (subvention de 10 000 € par le CCAS). En 2023, ce soutien pourra être évalué et requestionné.
- Poursuivre l'effort de formation et de suivi des acteurs du territoire.

- Développer et formaliser les liens avec la Psychiatrie et le Parquet.
- Prendre en compte ce sujet dans les travaux du CLS.

La réalisation de quartiers nouveaux qui favorisent la proximité

La réalisation du **Mas Lombard** vaste écoquartier de 46 hectares route de Beaucaire est un des objectifs de ce mandat. A la suite des études préalables réalisées en 2021. Les études pré-opérationnelles des futurs aménagements de l'opération et l'instruction des dossiers réglementaires (dont procédure de D.U.P.). Finalisation du dossier de réalisation de Z.A.C. Poursuite de l'action de maîtrise du foncier par le groupe EIFFAGE.





Etude de maîtrise d'œuvre pour la création d'un giratoire d'accès au nouveau quartier de Mas lombard

ZAC Puits de Roule :

L'année 2022 a vu la poursuite de la phase opérationnelle des travaux avec l'engagement de la deuxième phase d'aménagement de l'opération qui s'achèvera au premier trimestre 2023. 150 Logements en accession à la propriété seront proposés par plusieurs promoteurs qui sont en phase de dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme

Amélioration de l'habitat et Renouveau Urbain Quartier Richelieu

Depuis 2018, ce sont 686 visites réalisées et 75 logements qui ont été réhabilités, dont 30 logements indignes. Un nouveau prestataire pour le suivi animation de cette opération O.P.A.H.R.U. a été recruté pour prolonger la mission jusqu'en 2024.

Dans le cadre du volet de renouvellement urbain, l'atteinte de 80% de la maîtrise foncière de l'îlot 15, en partenariat avec l'EPF, nous ont permis de lancer une étude de faisabilité d'aménagement et de retenir un projet de création de 25 logements et la création d'un espace vert en cœur d'îlot ainsi que des places de stationnement publiques et privées.

L'implication des quartiers dans les travaux de proximité

Le dispositif des conseils de quartiers, en place depuis 2002, permet d'associer et d'impliquer les différents acteurs des quartiers dans le choix des travaux de proximité réalisés par la ville continuera de fonctionner : une enveloppe de 700 000€ est ainsi répartie sur les 7 zones annuellement.

Elle permet de répondre rapidement et concrètement aux sollicitations des habitants.

La proximité à travers les actions de santé

○ Santé des femmes

Avec une précarité croissante, la crise sanitaire a aggravé les inégalités sociales de santé. Les femmes font partie des personnes les plus impactées. Ainsi les situations de précarité hygiéniques se sont multipliées. Dès la fin 2020, une réponse à l'urgence a été fournie par la ville qui a acheté et fourni aux associations caritatives des kits d'hygiène. Des élu·es ont souhaité avec la DSH s'engager au-delà de l'aide ponctuelle pour apporter des réponses pérennes aux questions de précarité hygiénique et de santé des femmes. La santé des femmes inclut les sujets liés à la médecine de la reproduction comme la gynécologie, toutes les affections concernant plus particulièrement les femmes, ainsi que les comportements et les inégalités de traitements induisant des conséquences spécifiques sur la santé des femmes.

Sur la ville de Nîmes, et sur la base de l'analyse des besoins sociaux réalisée par le CCAS on estime que 10 000 femmes sont en situation de précarité. Les femmes constituent la très grande majorité du parent sur les 30 % de familles monoparentales nîmoises.

Un politique de santé publique en direction d'un public féminin a été engagée en 2022 et doit se renforcer en 2023.

En 2022, les axes suivants seront développés ou initiés :

- Lutte contre la précarité menstruelle : campagne de collecte de produits d'hygiène en partenariat avec le collectif d'associations caritatives.

- Changer le regard sur la précarité menstruelle : campagnes de communication, concours artistique
- Contribution à la Journée Internationale des Droits de Femmes sous la forme d'ateliers « droits et santé des femmes »
- Accès aux soins et suivi gynécologique : identification et repérage des acteurs de premier recours, communication/information des possibilités en gynécologie non obstétrique.
- Actions de prévention/promotion de la santé des femmes dans les quartiers prioritaires (santé gynécologique, parentalité et mono parentalité, prévention des maladies chroniques)

○ Santé dans les quartiers

L'enjeu est de développer une organisation territoriale cohérente et une dynamique de réponse de proximité aux besoins des habitants en matière de santé : les réseaux de santé de proximité. Des éléments existent mais la vision « Santé Globale » n'est pas posée de manière, or c'est dans la proximité du territoire que se construit la réalité des réponses apportées aux habitants.

La démarche de construction de réseau de santé de proximité est engagée. Elle est centrée sur les centres sociaux de la Ville et les associations de quartier. Elle repose sur une dynamique réelle et cependant ténue. Ces structures ont été sollicitées et mobilisées pour mener l'ensemble des activités du service en regard des enfants, des jeunes et des personnes âgées notamment au travers du projet Nutrition Santé « Ville Active PNNS » ou du projet « Bien Vieillir Neuropeps ».

Ces dynamiques ont été aussi incarnées par l'accompagnement des projets de "Guichet unique en prévention et en santé" ou « Cité Educative ». Les liens et les articulations avec le comité de pilotage de la Politique de la Ville et notamment son volet santé ont été consolidés.

2022 verra notamment le déploiement du projet nutrition santé dans quatre quartiers auprès des publics les plus vulnérables.

- L'accès aux soins de premier recours

Sujet de préoccupation majeur au niveau national, son objectivation locale ne laisse pas encore apparaître de graves problèmes sur le territoire nîmois, cependant des éléments de tension apparaissent et les projections peuvent inquiéter, ce qui mobilise la parole des habitants de manière sensible. Les institutions principalement concernées par ce sujet sont l'ARS et la CPAM, cependant la collectivité territoriale a un rôle à jouer pour porter les intérêts de ses habitants et contribuer à la disponibilité des services dont ils ont besoin. Notons toutefois qu'en l'état actuel de l'organisation du système de santé, l'implication et le portage par les professionnels eux même est une condition *sine qua non* pour amorcer une quelconque dynamique.

Les efforts engagés depuis 2018 ont été maintenus avec quelques résultats encourageants :

- La maison de santé pluridisciplinaire multi site de Valsanté a vu le jour ; elle est fonctionnelle à Valdegour et ses projections sur Pissevin et le mas de Mingue très engagées avec les professionnels présents sur ces quartiers.

- Des projets s'initient dans d'autres quartiers notamment le quartier Gambetta Richelieu, Mas de Ville, St Césaire / Mas Roman,
- La CPTS nîmoise (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) s'est constituée en préfiguration autour de la mobilisation des professionnels de santé pour répondre aux enjeux de la vaccination de masse anti-covid. Les liens sont établis avec le Conseil de l'Ordre des Médecins, les URPS, l'ARS, la CPAM, le CHU et la faculté de médecine pour engager plus avant ces travaux avec les professionnels nîmois. Son projet de santé a été déposé auprès de l'ARS et de la CPAM en juin 2022.
- Mobiliser et développer en 2023 un plan territorial d'attractivité de la ville de Nîmes, en lien avec l'ARS.

Le sport comme acteur du bien vivre ensemble

Le sport contribue très largement à réunir les gens avec une offre très importante et un nombre élevé de clubs de haut niveau.

Pour permettre aux nîmois de continuer à s'épanouir dans les quelques 60 disciplines proposées, 2023 verra la poursuite à la fois de la rénovation des équipements sportifs, l'acquisition de matériels et mobiliers, mais également l'accompagnement et le soutien au tissu associatif sportif avec notamment la reconduction des grandes manifestations récurrentes. 2023 sera également une année de poursuite du renforcement de la politique sportive de proximité auprès des publics sensibles à travers des animations dans les quartiers mais aussi en direction des publics de l'éducation spécialisée.

Les subventions aux associations sportives seront maintenues à un niveau élevé (un peu plus de 3M€).

Les manifestations organisées en 2022 et reconduite en 2023 : le tournoi européen de tir à l'arc, le circuit international d'épée, le championnat équipe féminine de tennis de table, le semi-marathon, l'Urban trail...

Mais aussi de nouvelles manifestations au titre desquelles on peut citer :

- Le championnat zone méditerranée de pétanque par Nîmes sport santé
- Le championnat régional de natation

Des travaux importants touchant le monde du sport vont être entrepris ces prochaines années :

- La création d'une halle de sport au mas de Vignoles. Pour assurer la continuité des missions publique du stade des costières voué à être reconstruit un nouveau complexe sportif de plus de 8 000m² va être édifié au mas de Vignoles. En 2022 ce sont les études de conception et environnementales qui se poursuivront ainsi que les fouilles archéologiques.
- La maîtrise d'œuvre de l'espace création continuera en 2023 pour permettre la relocalisation de 4 activités (billard, échecs, scrabble et radioamateur).

5- UNE VILLE QUI S'ENGAGE DANS L'ANIMATION DE LA CITE

Par le soutien au tissu associatif Nîmois

Nîmes, ville riche de son tissu associatif et des initiatives de ses habitants, dispose d'une maison des associations, lieu destiné à soutenir et promouvoir la vie associative. Dans le cadre de la Maison des Associations, la Ville met à disposition des associations qui le souhaitent, soit à l'année (environ 100 associations en 2022), soit ponctuellement, des salles d'activités, de réunion, des bureaux pour permettre l'exercice des activités. Elle apporte son soutien à l'appropriation des lieux par les utilisateurs. La direction de la vie associative et des quartiers est le point d'entrée unique pour les démarches des associations qui permet d'aider les associations dans leurs demandes de subvention.

A chaque rentrée scolaire, la mise en place d'un Forum des Associations permet de mettre en valeur la richesse du vivier associatif de la ville de Nîmes et de proposer un large panel d'activités dans le domaine culturel, social, sportif... à destination de tous. Depuis 2022 le forum des associations se réunit autour de l'écusson avec un peu plus de 350 associations donnant ainsi une belle dynamique à ce rendez-vous qui a connu un vif succès. En 2023 cette expérience sera reconduite.

Les animations et les actions en faveur de la jeunesse

La ville maintiendra en 2023 le rythme des animations, évènements, actions et autres investissements récurrents et notamment :

- Les férias de Pentecôte et de vendanges

- Les animations présentées lors des Journée Romaines
- La fête nationale
- Le Réalisateur dans la Ville
- Les animations de Noël
- Une programmation estivale d'une vingtaine de concerts aux arènes

D'autre part, plusieurs actions nouvelles sont envisagées afin d'étoffer l'offre festive :

- La création d'un « Festival Off » :

Le Festival de Nîmes rencontre un franc succès et devrait être reconduit.

- La création d'un Escape Game

Cet espace permettra de sensibiliser les jeunes (10-17 ans) à l'usage du numérique de manière interactive, dans le cadre de la prévention de la délinquance juvénile par la police municipale.

La ville souhaite également poursuivre les actions menées depuis plusieurs années : les actions de prévention, à savoir le développement du rôle d'accompagnateur auprès des associations étudiantes lors de la mise en œuvre de leurs galas (soutien logistique, mise en place de navettes, responsabilisation des jeunes ...), ainsi que la mise en place d'un espace de prévention lié aux risques durant les férias et soirées étudiantes.

La mise en place d'un nouveau Conseil Municipal des Jeunes en 2022, le développement de « le happening citoyen » (découverte des institutions

par les jeunes) et la création d'Olympiades de la jeunesse en partenariat avec Unîmes.

Les dispositifs existants (passeport été, Bourse des jeunes talents, actions de Prévention, Eurocamp et soutien aux associations) sont pérennisés.

La promotion de la tauromachie

Les animations taurines pédagogiques dans les quartiers et la manifestation « Terre d'aficion » seront mis en œuvre.

La Ville adhère à l'Union des Villes de Taurines Françaises (UVTF).

Une politique culturelle diversifiée

Valorisation et diffusion des patrimoines : chaque année des manifestations culturelles à caractère national ou local sont organisées.

Dans le cadre de l'ouverture de l'école supérieure des beaux-arts sur la ville et de la préfiguration d'un évènement d'art contemporain une exposition « hors les murs » des étudiants pourrait être programmée en fin d'année scolaire.

La collaboration entre le théâtre Liger et le conservatoire continue en 2023 dans le droit fil de la création du service enseignement et arts vivants, avec notamment le spectacle « dans orchestre danse », quatuor et modernité, Errance au fil du temps, sonates et sympathie et humeurs de la nuit dans le cadre de la saison professionnelle du conservatoire.

La programmation pluridisciplinaire et éclectique de la saison 2021/2022 alterner théâtre classique et contemporain, musiques, cirque et arts de rue, humour, offrant une palette haute en couleur.

Parallèlement, Nîmes, terre historique de lyrique accueillera une conférence concert « cheminement musical du baroque au moderne ». Dans le même temps le théâtre Liger poursuivra son soutien aux équipes artistiques locales et régionales par le biais de résidences et de partenariats avec les associations.

Le festival de la biographie sera reconduit, et une biennale d'art pourrait faire l'objet d'études de conception.

Les bibliothèques présenteront plusieurs temps forts :

- avec l'exposition Supra ! physique et Design, une représentation des sciences en médiathèque coconstruite par la cité du Design, l'école des mines de St Etienne et l'université Paris sud.
- avec l'exposition Christiane Veille, exposition de gravure contemporaine
- et les 10 ans du festival NOGA.

Les musées présenteront également une offre culturelle importante avec notamment :

- Le musée de la Romanité poursuivra au 1^{er} trimestre 2023 l'exposition des aquarelles de JC Golvin puis elle laissera sa place « Oliver Laric », artiste d'art contemporain qui associe les nouvelles technologies pour réinterpréter la sculpture antique, et présentera des créations directement inspirées des collections du musée.
- Le Musée des Beaux-Arts présentera à partir de mars 2023, une exposition dédiée à l'histoire du 1^{er} musée de Nîmes inauguré en 1823 dans la Maison

Carré, et une exposition « Martial Raysse » dans le cadre des 30 ans de Carré d'art

- Au musée d'art contemporain les expositions Nairy Baghramian Glenn Ligon ont rencontrés un vif succès en 2022.

Pour ses 30 ans, la programmation dense de 2023 mettra en valeur la collection du musée, son histoire, l'évolution des pratiques et du rôle de l'institution muséale. Elle sera proposée à tous les niveaux du bâtiment. Les offres d'ateliers et d'animations seront reconduites tout en enrichissant la programmation d'évènements et de conférences scientifiques liées aux collections.

- Les autres Musées feront dialoguer leurs collections, avec les pièces issues des collections du musée d'art contemporain : présentation axée sur le textile au Musée du Vieux Nîmes, sur les originaux des affiches Fera au musée des cultures taurines, et faisant appel, au Musée d'Histoire naturelle, à des œuvres de Thierry de Cordier, Ugo Rondinone, Jean-Michel Othoniel et Jean-Luc Moulènele

6 -UNE VILLE QUI MODERNISE SON ADMINISTRATION

Une administration efficiente ne peut se soustraire de la nécessité de faire évoluer le fonctionnement de ses services y compris ses missions régaliennes.

E-démarches et accompagnement des usagers

La direction de l'administration générale dans son ensemble a en charge des procédures administratives qui ne cessent d'évoluer pour simplifier le parcours de ses usagers et leur permettre ainsi d'alléger leurs multiples demandes.

L'utilisateur qu'il soit ou non internaute est donc au centre de toutes les attentions au fur et à mesure des évolutions législatives et/ou réglementaires mais également des nouveaux moyens numériques mis à disposition par la collectivité pour lui faciliter ses démarches et raccourcir les délais de traitement. Allègement des procédures et rapidité de traitement sont systématiquement érigés en principes dans les projets en cours et à venir.

Le standard, l'état civil, le funéraire, les objets trouvés, les enquêtes, le courrier et les démarches administratives régaliennes ont vu la mise en place de prise de rendez-vous préalable en ligne. Cette manière de faire a trouvé un accueil favorable du public, les délais d'attente étant ainsi supprimés, mais aussi des personnels qui reçoivent beaucoup moins de plaintes et constatent une diminution importante de l'agressivité des usagers.

Cependant, la collectivité ne ferme pas ses services d'accueil au public. Les nouveaux modes de communication peuvent être appréhendés par les usagers dans les différents EPN de la ville, avec une aide à l'utilisation du numérique pour les différentes démarches que doivent entreprendre les citoyens et qui vont bien au-delà des démarches de la ville (DDFIP, logement...)

Le Numérique

En 2022 l'activité numérique devra se concentrer sur différentes thématiques :

La sécurité des systèmes mis en place : si la dématérialisation des processus progresse chaque année, les cyberattaques et autres « invasions ».

La Smart City : la ville va poursuivre la mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre de sa démarche « ville intelligente ».

Modernisation de l'action publique (poursuite du déploiement du wifi territorial...)

- Lancement de l'hyperviseur
- Poursuite de la dématérialisation des processus
- Relation Usagers
- Modernisation ou extensions fonctionnelles SI
- Renouvellement des outils écoles
- TBI dans les classes dédoublées (O2),

La gestion du patrimoine

Comme les années précédentes, l'accent sera porté sur une optimisation financière du Patrimoine communal géré par le service Patrimoine avec comme axes d'actions :

* stabilisation par une gestion fine des taxes locales et demandes systématique de modification de taxation en fonction de l'évolution patrimoniale,

* continuité des ventes,

* Libération au maximum de biens patrimoniaux pour une mise en vente, permettant une diminution des taxes foncières ;

* Suivi au plus près du fonctionnement des copropriétés au sein desquelles la Ville est copropriétaire.

ANNEXES

Le Plan Pluriannuel d'investissements

Dans un contexte contraint complexe et incertain, le PPI s'efforce de mettre en cohérence les projets d'investissement et les capacités financières. C'est un outil de programmation à moyen terme ayant vocation à être actualisé chaque année.

La Ville poursuit donc, en étalant sa réalisation, le programme d'investissement prévu, conformément à ses engagements au service des Nîmois, contribuant ainsi à soutenir l'économie.

Les investissements présentés du PPI font l'objet d'un arbitrage annuel qui peut entraîner un étalement, un report, à la fois pour assurer l'équilibre budgétaire, mais aussi pour tenir compte des aléas (révisions de prix, fouilles...)

Projets gérés en autorisations de programmes	2023	2024	2025 et suivantes
	Dépenses	Dépenses	Dépenses
ORIENTATION - TOURISME			
PALAIS DES CONGRÈS	16 950 000	17 100 000	10 119 000
ARÈNES	3 200 000	2 410 000	6 380 000
QUAI DE LA FONTAINE			4 430 000
ORIENTATION - CULTURE			
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	1 046 990	2 260 000	21 098 640
ORIENTATION - AMENAGEMENTS URBAINS			
AMENAGEMENT DE PLACES	140 000	650 000	1 275 000
ZAC DU PUIITS DE ROULLE	650 000	10 000	10 000
MAS VEDELIN	2 415 000	1 550 000	355 000
MAS LOMBARD (dont le groupe scolaire)	918 400	3 110 000	9 058 355
REQUALIFICATION COEUR DE VILLE	710 000	110 000	260 000
ORIENTATION - 0 EMISSION DE CO2			
VOIE URBAINE SUD	50 000	16 000	2 766 000
ORIENTATION - CREATION D'ESPACES VERTS			
PARC JACQUES CHIRAC	3 204 000	7 206 000	2 471 000
ORIENTATION - SPORTS			
CREATION EQUIPEMENTS SPORTIFS VIGNOLE	12 089 400	10 342 817	1 965 657
RENOVATION EXTENSION DU PARNASSE	250 000		11 750 000
TOTAL	41 723 790	44 764 817	71 838 652

Autres projets	2023	2024	2025 et suivantes
	Dépenses	Dépenses	Dépenses
ORIENTATION - CULTURE			
<u>ETUDE RÉNOVATION THÉÂTRE B. LAFONT</u>			8 790 000
<u>MUSEE DU TEXTILE ET DU JEAN</u>	40 000	50 000	14 910 000
<u>ETUDES POUR LE PROJET QUADRILATÈRE DES JÉSUITES</u>		20 000	20 000
<u>PORTAIL DOCUMENTAIRE BIBLIOTHÈQUES ET MUSÉES</u>	200 000		-
<u>RAYONNAGES BIBLIOTHÈQUES</u>	80 000	85 000	85 000
<u>PLAN LUMIÈRE THÉÂTRE ODEON</u>			300 000
<u>PLAN LUMIÈRE THÉÂTRE B LAFONT</u>			810 000
<u>PLAN LUMIÈRE ET SYST SON THÉÂTRE CHRISTIAN LIGER</u>			260 000
<u>CHAPELLE ST JOSEPH</u>	203 000	1 650 000	2 240 000
ORIENTATION - AMÉNAGEMENTS URBAINS			
<u>RESTRUCTURATION RICHELIEU</u>	205 000	104 500	119 000
<u>LES LAUZIERES</u>	30 000	30 000	60 000
<u>TRIANGLE DE LA GARE</u>	583 000	584 000	-
<u>BOMPARD - Synthèse</u>	450 000	135 000	4 050 000
ORIENTATION - COMMERCE			
<u>REQUALIFICATION DES HALLES DE NIMES</u>			9 000 000
<u>REHABILITATION DE LA MAISON DE L'AVOCAT DES PAUVRES</u>			4 000 000
ORIENTATION - CRÉATION D'ESPACES VERTS			
<u>REAMENAGEMENT JARDIN DU MONT DUPLAN</u>		50 000	300 000
<u>RESTAURATION JARDINS DE LA FONTAINE</u>			1 529 400

Autres projets	2023	2024	2025 et suivantes
	Dépenses	Dépenses	Dépenses
ORIENTATION - ECOLES			
RESTRUCTURATION ET EXTENSION ECOLE EMILE GAUZY	500 600		
EXTENSION AMENAGEMENT ECOLDE DE PLEIN AIR	200 000	900 000	850 000
ORIENTATION - CRECHES			
CRÈCHE DELON SOUBEYRAN			
ORIENTATION - URBANISME			
HOCHE	1 000 000	1 670 000	1 000 000
CREATION NOUVEAUX CORRALS	150 000	900 000	900 000
REFECTION ET AMELIORATION HOTEL DE VILLE			-
FOYER LA MONTAGNETTE	500 000	3 000 000	3 000 000
TRAVAUX URBAINS PORTE DE FRANCE	130 000	910 000	1 460 000
ORIENTATION - VOIRIE			
TRAVAUX RUE DE SAUVE			2 000 000
AMENAGEMENT DE CARREFOURS			800 000
ORIENTATION - SECURITE			
GÉO RÉFÉRENCEMENT	120 000	20 000	40 000
ORIENTATION - SPORTS			
RENOVATION TERRAINS - LA BASTIDE			1 700 000
PELOUSE STADE D'HONNEUR KAUFFMAN	1 150 000		-
VESTIAIRES DEFINITIFS STADE HENRY NOEL			350 000
EQUIPEMENT SPORTIF VEDELIN			8 990 000
CREATION D'UN PAS DE TIR A L'ARC - JO 2024	365 000	335 000	-
TOTAL	5 906 600	10 443 500	68 638 400

Opérations récurrentes	2023	2024	2025 et suivantes
	Dépenses	Dépenses	Dépenses
ORIENTATION - CULTURE			
Musées, CIAP, établissements culturels	627 600	308 000	389 000
ORIENTATION - AMENAGEMENTS URBAINS			
Aménagements voirie, relevés et diagnostics	1 070 000	970 000	1 940 000
ORIENTATION - ESPACES VERTS			
Travaux, massifs forestiers, forêt des enfants, bois des Espeisses	1 115 000	1 055 000	1 930 000
ORIENTATION - NOUVEAUX PROJETS ENVIRONNEMENTAUX			
Rénovation énergétique, chauffage, bornes véhicules électriques	765 000	1 205 000	7 520 000
ORIENTATION - VILLE CITOYENNE ET CONNECTEE			
Gestion relation usagers, smart city, informatique, école numérique	2 226 800	2 081 800	3 959 600

Opérations récurrentes	2023	2024	2025 et suivantes
	Dépenses	Dépenses	Dépenses
ORIENTATION - VOIRIE			
Rénovation voirie, ouvrages d'arts, acquisition matériel	6 568 000	7 410 000	14 820 000
ORIENTATION - ECOLES			
Ecoles	3 000 000	3 000 000	6 000 000
ORIENTATION - SECURITE			
Equipements sécurité et accessibilité, signalisation routière, défense incendie, surveillance	3 940 000	4 050 000	7 730 000
ORIENTATION - URBANISME			
Mise en valeur patrimoine bâti et opérations foncières	640 000	640 000	1 280 000
ORIENTATION - SPORT			
CREATION CITY STADE		100 000	
Autres			
	3 895 300	3 373 800	9 175 600
TOTAL	23 837 700	24 183 600	54 724 200

ANRU	2023	2024	2025 et suivantes
	Dépenses	Dépenses	Dépenses
<u>INTERVENTIONS COPROPRIÉTÉS</u>			
<u>PISSEVIN</u>	283 000	1 027 000	438 000
<u>PISSEVIN VALDEGOUR</u>	8 191 285	15 765 141	26 230 142
<u>RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE</u>			
<u>LANGEVIN</u>	50 000	100 000	100 000
<u>REHABILITATION DU GYMNASSE DIDEROT</u>	10 000	55 000	1 097 000
<u>CREATION SALLE DE DANSE (Centre administratif)</u>			1 150 000
<u>CONSTRUCTION D'UNE FERME ECOLE</u>	1 594 548	779 574	
<u>CREATION GROUPE SCOLAIRE PISSEVIN</u>	707 800	1 379 414	7 553 586
<u>EQUIPEMENT CENTRALITE PISSEVIN</u>		50 000	
<u>MAS DE MINGUE</u>	6 434 000	5 230 000	4 007 000
<u>RECONSTR ECOLE LEO ROUSSON</u>	4 863 142	3 584 000	555 903
<u>COPROPRIETE LE PORTAL OPERATION DE RECYCLAGE</u>	463 332	480 000	7 442 098
<u>NPRU ANRU 2 CBA CLOS D'ORVILLE</u>	3 695 292	2 578 440	4 890 028
<u>ECOLE JEAN ZAY</u>	35 000	160 000	1 305 000
<u>ECOLE JEAN MOULIN - TOITURE</u>	60 000	545 000	880 000
<u>ETUDES EN VUE DE LA CREATION D'UNE PISCINE A L'EST DE LA VILLE</u>		20 000	11 120 000
<u>STADE GASTON LESSUT</u>	320 000		
<u>EXTENSION ET MODIFICATION RESEAU CHAUFFAGE URBAIN</u>	900 000	900 000	1 800 000
TOTAL	27 607 399	32 653 569	68 568 757

	2023	2024	2025 et suivantes
	Dépenses	Dépenses	Dépenses
Projets en autorisations de programmes	41 723 790 €	44 764 817 €	55 758 652 €
Projets récurrents	23 837 700 €	24 183 600 €	50 324 200 €
Autres projets	5 906 600 €	10 443 500 €	20 988 400 €
TOTAL Budget Principal	71 468 090	79 391 917	127 071 252
TOTAL ANRU	27 607 399	32 653 569	67 418 757
TOTAL GENERAL	99 075 489	112 045 486	194 490 009

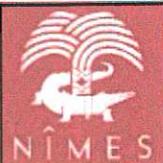
Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Les AP existantes

Intitulé AP	Montant AP cumulé
Réhabilitation Espace création	3 550 000 €
Requalification quais de la fontaine	4 840 000 €
Palais des congrès	56 315 556 €
Parc Jacques Chirac	19 001 000 €
Restauration des Arènes	15 345 000 €
Création complexe sportif Mas de Vignoles	21 250 000 €

Les AP relatives à la réhabilitation du Carré d'Art, au Musée de la Romanité, à l'informatique et communication électronique seront clôturées d'ici fin 2022.

De nouvelles autorisations de programmes pourront être créées lors du vote du budget primitif 2023, ou à partir du moment où l'état d'avancement du projet le permettra. Les fiches projets qui vous sont présentées contiennent le montant prévisionnel de l'investissement ainsi que le calendrier du programme.



PALAIS DES CONGRÈS

Code opération : 1091

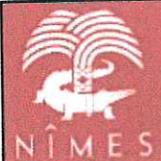


Maîtres d'œuvre :

Agence d'Architecture Chabanne associée à l'agence 3XN Architects

Proposition d'une offre globale dans le domaine de l'évènementiel, des congrès et des séminaires afin d'accroître l'attractivité de la ville et de poursuivre la dynamique de revitalisation et de requalification urbaine du centre-ville.





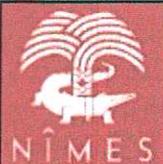
PALAIS DES CONGRÈS

Code opération : 1091



Construction d'un équipement à haute qualité architecturale, environnementale et à haut niveau de service (démarche BDO niveau Argent et BREEAM niveau « very good »).

- **Salle plénière**
Capacité de la salle ajustable : 300, 500 ou 700 places assises.
- **Salle d'exposition**
Dotée d'une modularité maximale afin de pouvoir accueillir tout type d'évènement jusqu'à 700 personnes.
- **Salles de commissions**
Configurations variables de 10 à 100 personnes, pour un total de 500 places.
- **Restauration**
Situé au dernier étage et surplombant le jardin archéologique, le restaurant est réservé aux congressistes avec un service assuré par des traiteurs.
D'un large volume d'un seul tenant, la salle de restauration peut accueillir 500 convives.
- **Surface : 10 000 m²**



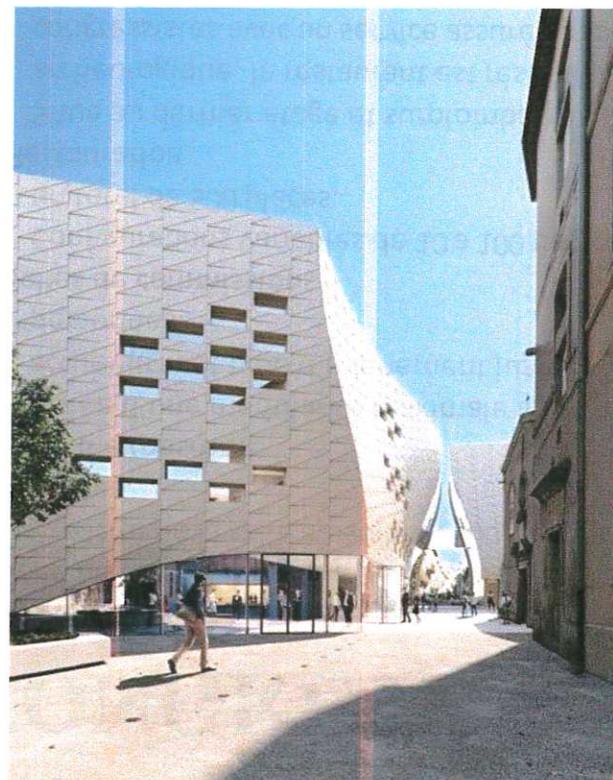
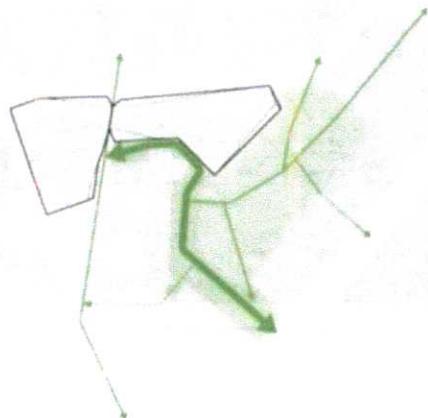
PALAIS DES CONGRÈS

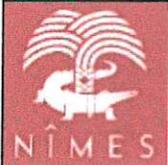
Code opération : 1091

Aménagement urbain

- ❖ **Réflexion sur la circulation piétonne** dans le quartier afin de faciliter l'accès des congressistes et des nîmois au quotidien.

Le Jardin de la Romanité élargi et de nouveaux itinéraires





PALAIS DES CONGRÈS

Code opération : 1091

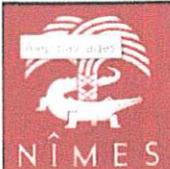
Calendrier

- Démarrage des fouilles archéologiques : novembre 2021
- Obtention du permis de construire : juin 2022
- Appels d'offres travaux : Juillet 2022 – Janvier 2023
- Travaux : printemps 2023 - automne 2025



2021 – FICHES PROJETS





PARC JACQUES CHIRAC

Code opération : 1131



Superficie : 14,5 hectares

Localisation :

Site des anciennes pépinières Pichon, qui s'étend du nord au sud depuis le quartier de la ZAC de la Gare Centrale jusqu'à l'autoroute A9.

La Ville souhaite valoriser cette friche horticole en vue de mettre en valeur un important espace de nature aux qualités paysagères avérées, et de l'ouvrir au public à l'échelle de la ville et de ses quartiers sud.

©Alep paysage



Maîtres d'œuvre :

ALEP (Atelier Lieux et Paysages)
architectes paysagistes

La maîtrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation du projet du parc est conduite dans le cadre d'une procédure d'expropriation en voie d'aboutir.

©Alep paysage

Objectifs :

Les objectifs poursuivis au travers des futurs aménagements du Parc Jacques Chirac visent à :

- **Faire de ce parc un lieu de vie, d'animation,** et de bien être intergénérationnel (création d'espaces ludiques et pédagogiques, accueil d'évènements culturels et artistiques, réalisation d'équipements sportifs).
- **Mettre en valeur les traces historiques et patrimoniales des lieux** (existence d'espaces boisés issus des anciennes activités horticoles ; reconversion de certains bâtis).
- **Relier les parties nord et sud du parc** en rendant possible le franchissement du Bd Allende.
- **Inscrire le projet d'aménagement du parc dans une démarche de qualité environnementale et de développement durable.**



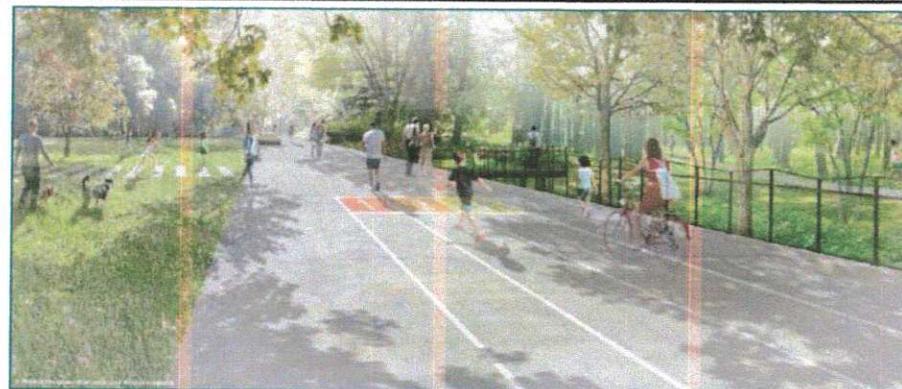


PARC JACQUES CHIRAC

Code opération : 1131

Calendrier

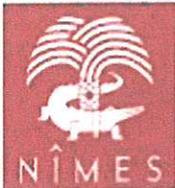
- 1^{er} semestre 2022 : Fixation des indemnités d'expropriation par le Tribunal judiciaire de Nîmes / prise de possession des terrains.
- 2020/ 1^{er} trimestre 2023 : Etudes techniques et réglementaires du projet (validation phase AVP à intervenir courant avril 2022).
- 2^{ème} semestre 2023 : Démarrage des premiers travaux d'aménagement.
- Durée prévisionnelle de réalisation de l'ensemble du projet prévue sur une période de 5 ans :
 - 2023 / 2024 : Réalisation travaux d'aménagement de la partie nord du parc (entre le Bd Natoire et le Bd Allende y compris sa section courante) / **Ouverture au public fin 2024 – début 2025**
 - 2025 / 2026 : Réalisation des travaux d'aménagement de la partie sud du parc (entre le Bd Allende et l'autoroute A9) / **Ouverture au public fin 2026**



Budget

- Coût prévisionnel des futurs aménagements du Parc J. Chirac : **20M€**
(dont acquisitions foncières : 5,30M€, Dépenses travaux d'aménagement et de démolition : 12 M€(coût d'objectif phase concours de MOE), hors interventions de restauration de certains bâtiments existants sur site).

2022 - FICHES PROJE(S)



HALLE DES SPORTS MAS DE VIGNOLES

1 septembre 2023



Surface :

- Complexe sportif : 8 200 m² (surface de plancher)
- Espaces extérieurs : 2 300 m²

Localisation :

- Complexe sportif Mas de Vignoles près de Cap Costières, entre l'avenue Claude Baillet et la RD13, à Nîmes

En chiffres

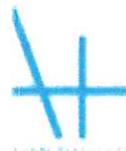
- 11 disciplines sportives accueillies

Calendrier

Démarrage des travaux : 2023

Ouverture : septembre 2024

Budget 22,4M€



Maitre d'ouvrage : Ville de Nîmes

Maitres d'œuvre : A+ Architecture

Un nouvel écrin pour le sport amateur

Pour assurer une **continuité des missions publiques du stade des Costières** voué à être reconstruit, la Ville va édifier un nouveau complexe sportif au Mas de Vignoles.

Le **Stade des Costières**, un lieu multifonctionnel vieillissant

- **Lieu d'accueil** pour les sportifs amateurs et professionnels.
- **Lieu opérationnel et logistique en cas de risque majeurs** (centres de vaccination et de dépistage COVID-19).
- **Lieu vieillissant, inadapté aux exigences de la Ligue 1** : reconstruction du bâtiment pour un projet global immobilier privé autour du club de Nîmes Olympique

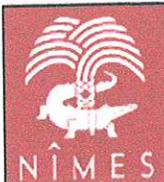


Au RDC, un vaste hall d'accueil :

- **Salle polyvalente** de 1000 m² (expositions, manifestations ou opérations logistiques de crise)
- **Salle omnisport** sur deux étages avec un accueil gradins : volley, handball, futsal, badminton, basket, handisport + **mur d'escalade**
- **Salle de gymnastique artistique** de 1800 m² sur deux étages, avec un accueil gradins
- **Salle de gymnastique rythmique et sportive**

L'étage, accessible par un escalier en hélice et un ascenseur :

- **Salle d'armes**
- **Salle de combat**



HALLE DES SPORTS MAS DE VIGNOLES

Équipement de la ville de Nîmes

Objectifs de la création de la Halle des Sports au Mas de Vignoles

Accueillir les sportifs des clubs/associations qui s'entraînaient au Stade des Costières.

- **Proposer des équipements d'envergure** en lien avec les centres névralgiques de la cité.
- **Valoriser le secteur Sud de Nîmes**
- Répondre à des **enjeux économiques et de rayonnement.**

❖ **Concertation publique** du 21 septembre au 20 octobre 2021 pour l'ensemble

Calendrier de l'opération / site du Mas de Vignoles :

Avancement :

- Fouilles archéologiques en cours (prévues jusqu'en mai 2022)
- Etudes environnementales en cours
- Etudes de conception en cours

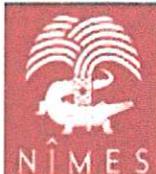
Travaux : 2023/2024 (*)

Livraison de l'équipement : septembre 2024

❖ L'opération comprend également :

- **sur le site du Mas de Vignoles**
 - La réalisation de **fouilles archéologiques préventives**
 - les **travaux d'aménagements extérieurs** (VRD, stationnements, bassins,...).
- **sur le site « Espace création »**
 - La réhabilitation du bâtiment pour reloger 4 associations.

(*) L'instruction du **dossier environnemental** réglementaire et les résultats des **fouilles archéologiques** conditionnent le début effectif des travaux



REHABILITATION ESPACE CREATION

Document n° 101

Investissements – réhabilitation espace création pour accueillir 4 associations

La Ville de Nîmes a décidé de poursuivre la rénovation de ce bâtiment afin d'utiliser les locaux non occupés pour y accueillir 4 activités associatives : **billard, radioamateur, échecs et scrabble.**



Le projet comprend également pour l'ensemble du bâtiment :

- Réfection du clos et du couvert (toiture amiantée, menuiseries vétustes)
- Installations de chauffage,
- Travaux d'aménagements extérieurs (réseaux, voirie, stationnements...)



Calendrier de l'opération :

Avancement : Etudes initiales en cours

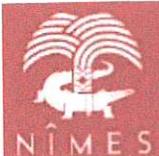
Etudes de conception : 2022

Travaux : 2023/2024

Ouverture de l'équipement : septembre 2024

Budget 3,5M€

2021 - FICHES PROJET



ARÈNES DE NÎMES

Code opération : 1045



©Nîmes.fr

Calendrier de la restauration:

- 2009-2012 : travée 49
- 2012-2015 : travées 50 à 53
- Mai 2017- mai 2018 : travées 43 à 48
- Août 2018- décembre 2019 : travées 53 à 57
- Juin 2020- août 2021 : travées 58, 59, 60,

- 2034 : fin prévisionnelle du chantier
- 2023-2025 : travaux de sécurisation

Maîtrise d'ouvrage: Ville de Nîmes

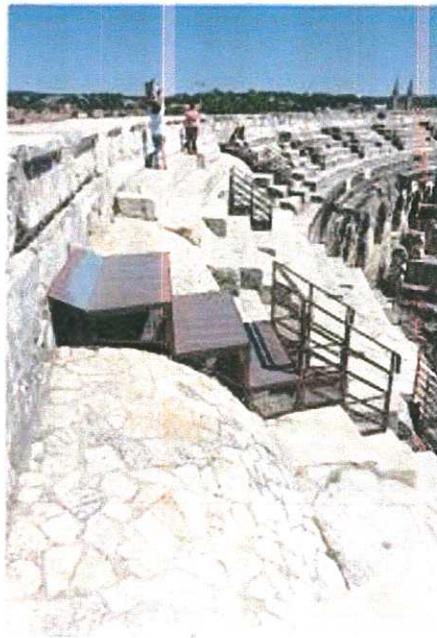
Maîtrise d'œuvre: AgenceGouta+ Cabinet Asselin+BET Equilibre Structures

Suivi archéologique : Institut national de recherche archéologique préventive (Inrap)

Les objectifs : restaurer l'extérieur et l'intérieur de cet édifice bimillénaire et le protéger des eaux de pluie



© Nîmes.fr



© Nîmes.fr

Protéger l'amphithéâtre romain des eaux de pluie qui s'infiltrent anarchiquement et dégradent le monument. Depuis près de 2000 ans, le système de circulation et d'évacuation des eaux de pluie a été largement modifié par la dégradation de tout ou partie du toit naturel de l'amphithéâtre que sont ses gradins.

Sur la couronne notamment, l'absence de gradins au droit des vomitoires hauts permet des entrées d'eaux trop nombreuses et certains blocs ainsi imprégnés se dégradent très rapidement (nombreux éclatements) et leur résistance mécanique est largement diminuée. De plus la présence de sels, en concentration importante à certains endroits est analysée l'objectif étant d'ajuster au plus près le protocole de restauration pour le dessalement et les autres tâches de conservation à réaliser.

Conséquences :

- **Fragilisation** de certaines voûtes ou de piliers
- Devers important de
- Développement d'**altérations biologiques** (mousses, lichens...)

Ce programme de restauration concerne les façades, le sommet des arènes, les galeries, les promenoirs et les gradins.



ARÈNES DE NÎMES

Code opération : 1045

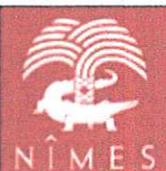
Les objectifs : restaurer l'extérieur et l'intérieur de cet édifice bimillénaire

- ❖ Restaurer l'ensemble du monument .
- ❖ Consolider et réparer chacune des 60 travées.
- ❖ Examiner et diagnostiquer chaque pierre.
- ❖ Colmater les entrées d'eau.
- ❖ Remplacer les pierres trop altérées.
- ❖ Installer des garde-corps et de mains courantes.

Ce programme de restauration concerne les façades, le sommet des arènes, les galeries, les promenoirs et les gradins.



© Nîmes.fr



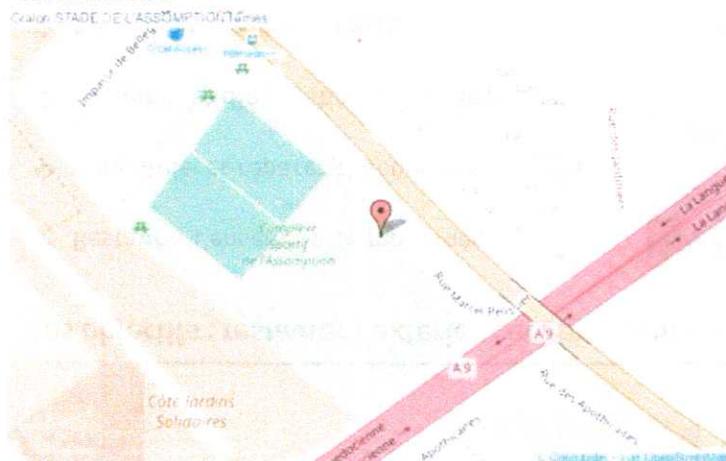
PAS DE TIR – JO 2024 – STADE DE L'ASSOMPTION

Stade de l'assomption :

- ❖ Site dédié au tir à l'arc et tir
- ❖ Dossier présenté pour accueillir l'entraînement d'équipes olympiques pour les JO 2024.
- ❖ Installations inaugurées en 1982



Localisation :



2021 – FICHES PROJETS

Objet :

- ❖ Construire un pas de tir de 80 m² d'emprise au sol et de 3m de haut.
- ❖ Surélever un bâtiment existant en vue de créer 150 m² de surface de plancher supplémentaire pour l'accueil d'une salle de réunion, de 5 bureaux, d'un espace sanitaire PMR et d'une trémie d'ascenseur.
- ❖ **Livraison impérative** : janvier 2024

Budget :

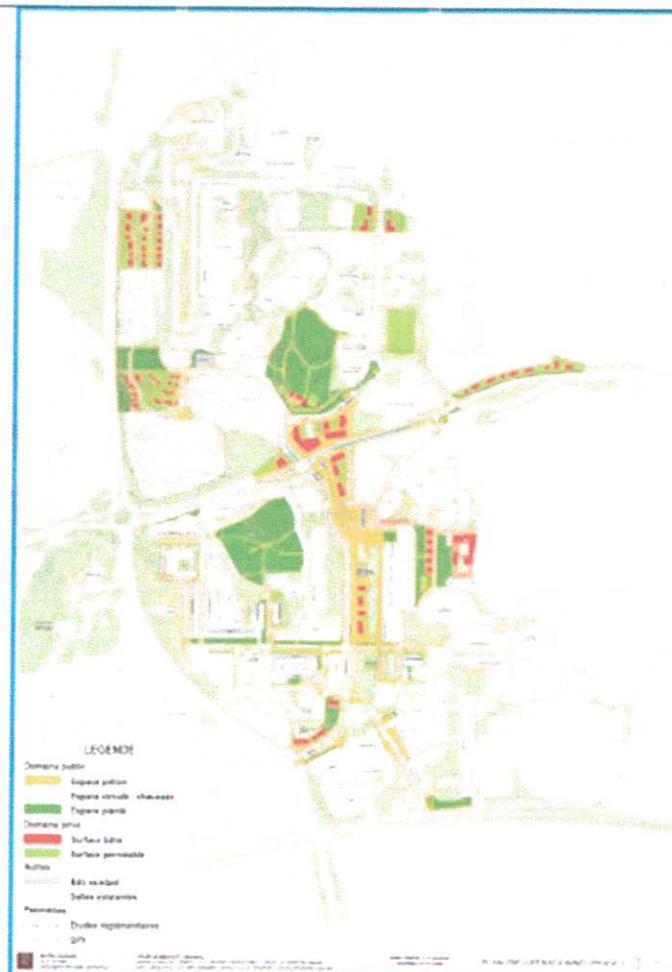
- ❖ Montant toutes dépenses comprises : 700 000 €
- ❖ Opération inscrite au PPI (année 2022 à 2024)



Plan guide convention 2025

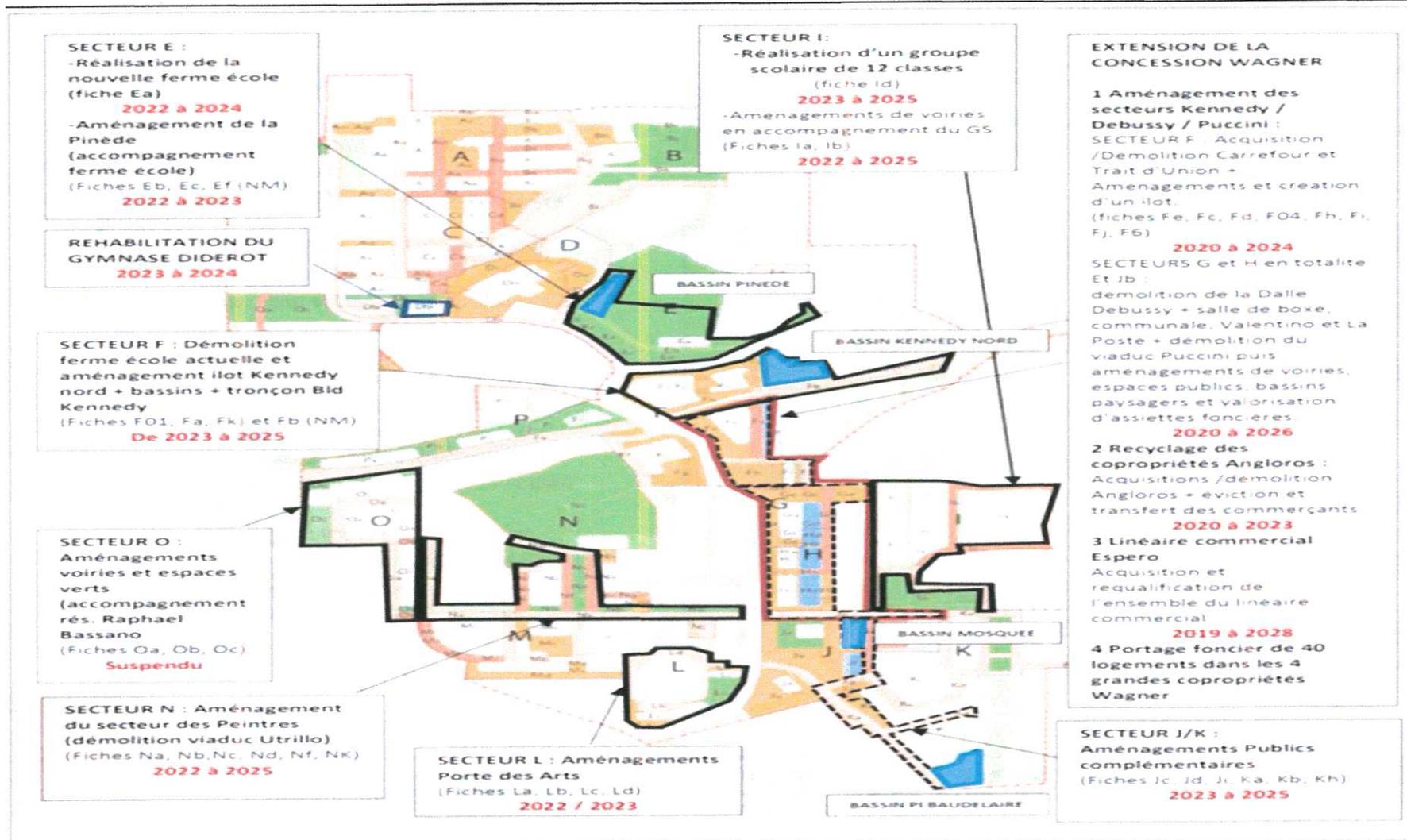
- Restructuration totale de la grande centralité Kennedy/Debussy/Porte des Arts :
 - Démolition Galerie Wagner/Galerie Trait d'Union/Dalle Debussy/Viaduc Puccini
 - Création d'un chemin de l'eau et mise en oeuvre de dispositifs hydrauliques
 - Création d'une centralité Kennedy composée de 4 îlots urbains mixtes
 - Création de la polarité commerciale (Porte des Arts)

- Requalification viaire et création de cheminements dans le secteur des peintres
- Requalification viaire des voies situées au sud du quartier Pissevin
- Relocalisation de la nouvelle ferme école au sein de la Pinède de Valdegour
- Création d'un nouveau groupe scolaire en limite Est du quartier Pissevin
- Création de plusieurs programmes immobiliers offrant un repositionnement des commerces en rdc et une diversification de l'offre en logement au sein des quartiers Pissevin et Valdegour



PISSEVIN VALDEGOUR

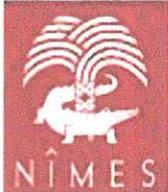
Code opération : 1047



Volet Habitat

- 828 Logements LLS démolis
- 40 Logements en copropriétés dégradées démolis
- 462 Logements LLS requalifiés
- 478 Résidentialisation de LLS
- 150 Logements LLS reconstruits
- 20 Logements reconstruits AL (PROMOLOGIS)





PISSEVIN VALDEGOUR

2016 - 2021 - 2027

Programme de diversification de l'offre en Habitat

Les programmes de diversification de l'offre en habitat au sein des quartiers Pissevin et Valdegour :

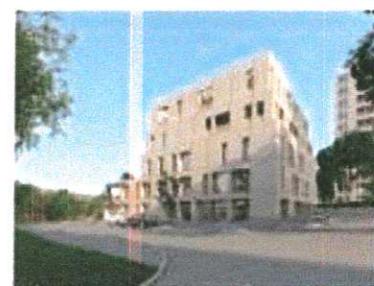
Environ 11 programmes immobiliers mixtes seront réalisés dans le temps la convention NPNRU, soit environ la reconstruction sur site de 566 logts selon trois phases de réalisation : Court terme / Moyen terme / Long terme et suivant 4 catégories de statut de logement (accession social, accession abordable, accession libre et LLS)

Projet d'équipements publics

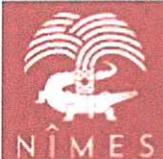
- Réalisation d'un nouveau Groupe Scolaire
- Réalisation d'une nouvelle Ferme Ecole
- Réhabilitation du Gymnase Diderot
- Réalisation d'un stade de Foot synthétique Bernard Auzon-Cape (livré en 20219)



Programme Kennedy Sud



Programme Porte des Arts LOT n°1 et LOT n° 2



FERME ÉCOLE VALDEGOUR

10/10/2014 14:00:00



Objectifs de la ferme école :

- Proposer aux enfants un espace éducatif;
- découvrir la nature à travers les animaux et les végétaux et respecter l'environnement;
- établir des liens avec les animaux et apprendre à les connaître pour les respecter et les protéger;
- favoriser la pratique d'activités techniques (plantations, connaissances et manipulations des outils du jardinier, préparation et cuisson du pain, soins et alimentation des animaux...).

©nîmes.fr

Planning des travaux

Budget 2,2M€

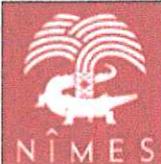
Localisation :

- Anciennement située dans le quartier Pissevin, elle sera désormais placée sous la pinède Valdegour.



©maps

2021 FICHES PROJETS



CHEMIN BAS – CLOS D'ORVILLE

Code opération 1128



2021 – FICHES PROJETS

DÉSENCLAVER LE QUARTIER ET LE RELIER AUX AUTRES QUARTIERS NIMOIS, ASSURER UNE MEILLEURE LISIBILITÉ ET INTERCONNEXION ENTRE LES DIFFÉRENTS, DÉVELOPPER DE NOUVELLES MOBILITÉS.

RENFORCER LA MIXITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIER

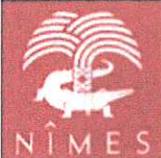
INSCRIRE LE QUARTIER DANS UN NOUVEAU CADRE DE VIE PLUS APAISÉ, PLUS PAYSAGÉ ET PLUS SOCIAL

Investissement total de 30,7 M € HT (soit 36,8 M € TTC) Hors Bailleurs et TCSP, dont:
Actions d'aménagement des espaces publics (10 M €)
Equipements scolaires ((10,5 M d'euros)
Transformation de copropriété Portal (8 M d'euros)
Immobilier économique (2M d'euros).

Ces investissements sont portés par la Ville de Nîmes, qui finance à hauteur de 13 M d'euros, et bénéficie de subventions de l'ANRU pour environ 13 M d'euros, de la Région Occitanie pour 1 M d'euros, de Nîmes Métropole pour 0,8 M d'euros, et Divers pour 3 M d'euros

Maîtrise d'œuvre Urbaine:

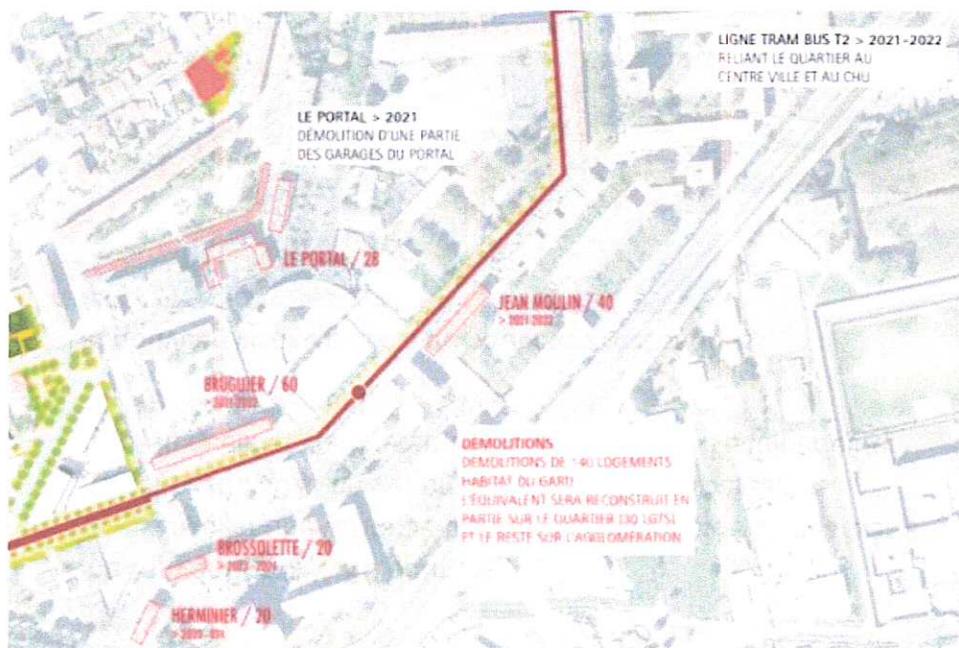
TEKHNÊ, Urbaniste INSITU Paysagiste SETEC Bureau d'études



CHEMIN BAS – CLOS D'ORVILLE

Code opération : 1128

Le programme des démolitions, les principales prochaines échéances de réalisation à court moyen terme:



2021 – FICHES PROJETS

- 3 eme Tranche de démolitions garages Portal Septembre 2022
- Démolitions par HDG Barres Bruguiere et Jean Moulin 1^{er} Sem 2022
- Chantier TCSP livré, ligne mise en service Aout 2022
- Consultation promoteurs pour 2 programmes de logements et commerces sur l'ilot Braque fructueux, promoteur STS retenu.
- Aménagement 2eme tranche du square Paul Tondut en cours
- Démarrage chantier 19 logements Promologis (Ilot Jean ZAY) 2023
- Démolition reconstruction école Léo Rousson 2023 2024
- Autres travaux d'aménagement échelonnés entre 2023 et 2027

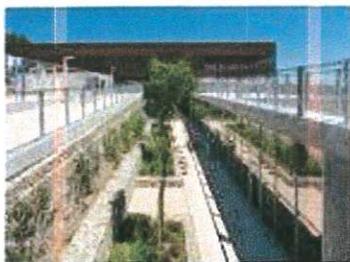
irekhne-architectes.com 2

MAS DE MINGUE

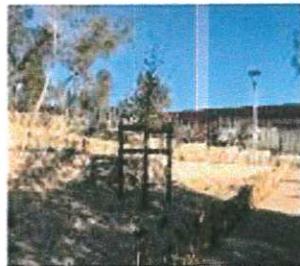
Une convention NPNRU pour :

- Engager une véritable transformation urbaine du quartier à l'horizon 2025 en s'appuyant sur ses atouts paysagers
- Requalifier complètement le quartier, bien l'équiper et le rendre facilement accessible

Un nouveau visage grâce à de nouvelles réalisations :



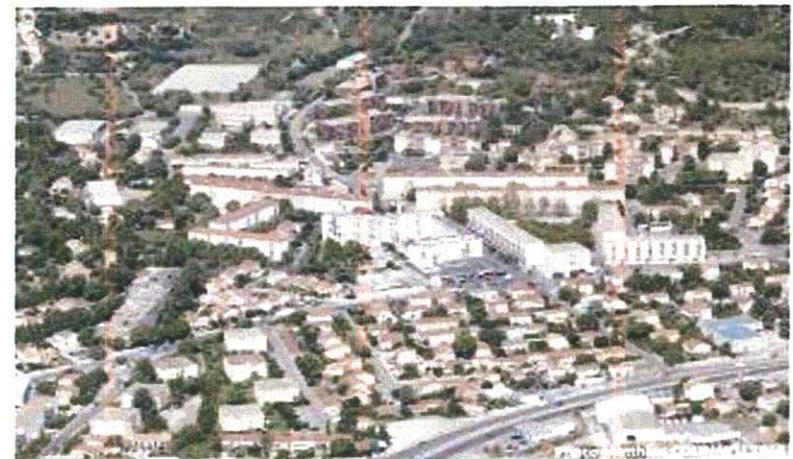
Pôle Jean d'Ormesson et montée du Bellay



Collège A Lovelace



Nouvelles opérations de logements du Mas de Teste



Vue d'ensemble du quartier rénové (échéance 2025)



MAS DE MINGUE

Code opération : 1129

Les principaux axes du projet urbain

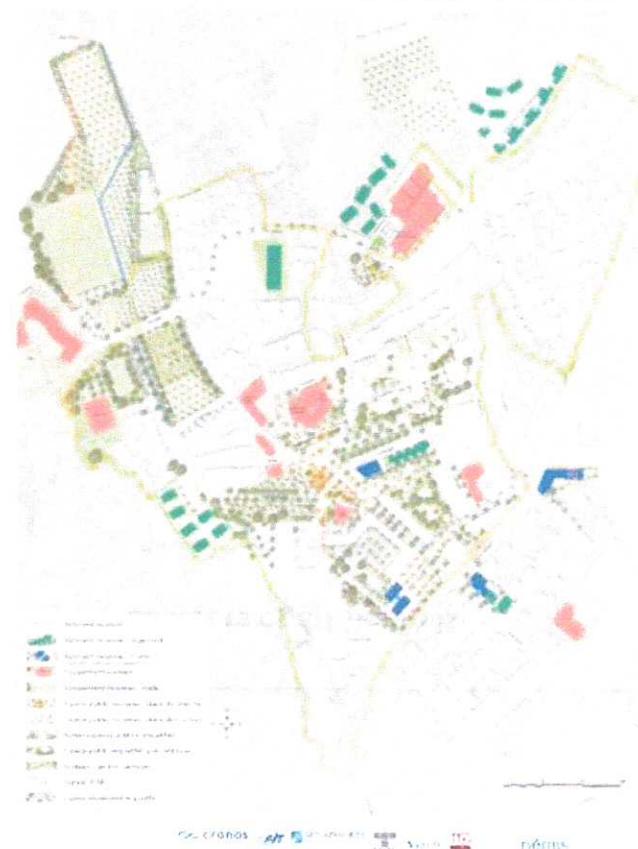
Un parc de logements renouvelé Les logements les plus dégradés d'HDG seront démolis (250 logements), la copropriété dégradée Les Grillons (82 logements) complètement réhabilitée et une nouvelle offre de logements diversifiée sera développée plutôt sur les franges du quartier (640 nouveaux logements dont 102 LLS).

Une offre renouvelée d'équipements publics structurants. Le nouveau collège Ada Lovelace a été inauguré en septembre 2019, le pôle éducatif Jean d'Ormesson en février 2020. La création d'une nouvelle crèche et d'une nouvelle mairie annexe ainsi que la rénovation du CS Jean Paulhan participeront également à ce renouvellement.

La reconquête et la renaturation du vallon qui traverse le quartier, en développant notamment un parc agricole et un pôle sportif attractif et fédérateur. L'enjeu étant de libérer au maximum le vallon de ses constructions et de laisser place à l'écoulement des eaux.

La constitution d'un axe pénétrant structurant allant de la route d'Avignon au cœur de quartier en passant par la nouvelle polarité des Grillons créée autour d'une place d'entrée de quartier bordée par de nouvelles volumétries bâties.

L'offre de nouveaux espaces intergénérationnels avec une forte présence du végétal (espaces sportifs, places, squares, jardins, parc...).



Les grandes échéances de réalisation

Phase de lancement (2019 – 2022)

- Équipements structurants majeurs : pôle éducatif et culturel J d'Ormesson, collège A Lovelace, pôle sportif H Noel
- Démolitions structurantes : bâtiment Boule d'Or, ancien collège Vallès, ancienne école Camus, garages Grillons, local associatif B d'Or
- Aménagements de proximité : square Montaigne, montée du Bellay
- Construction de logements en périphérie immédiate (Mas de Teste)

Phase de structuration (2023-2024)

2023

- Aménagement des espaces publics autour du vallon et sur les emprises démolies (Vallès, Camus, Boule d'Or)
- Espaces autour du CS Jean Paulhan rénové
- Engagement des reconstructions dans le quartier (Camus, Mgr Claverie, Clos de Coutelle, Mas de Teste)
- Poursuite des démolitions structurantes (bâtiment Montaigne + Cage Claverie)

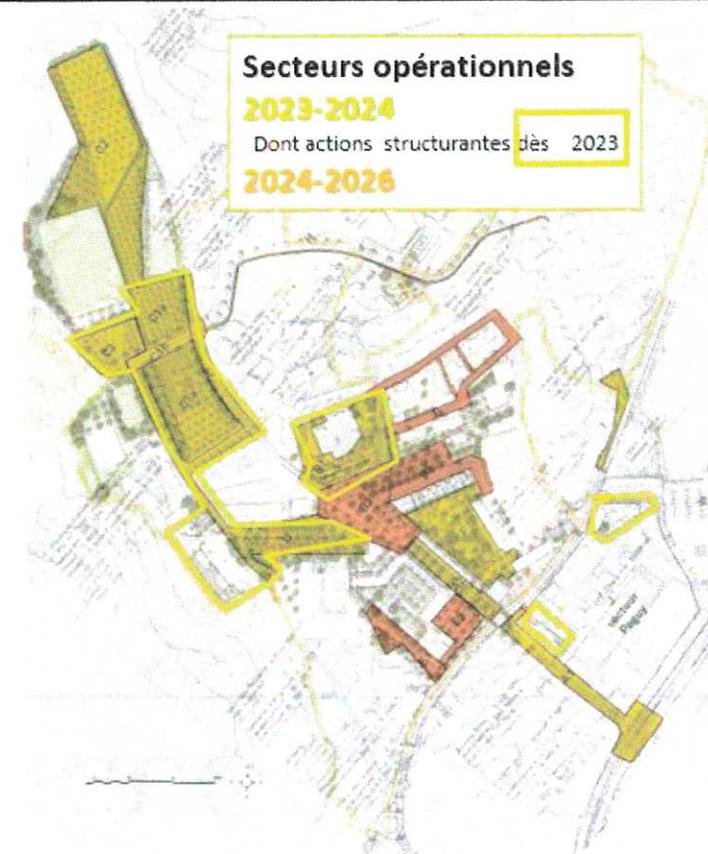
2024

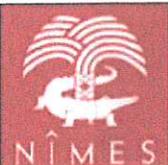
- Aménagement de l'axe pénétrant du quartier (Claverie)
- Aménagement du parc des Mimosas
- Poursuite des démolitions structurantes (bâtiment Ronsard)

Phase de finalisation (2025-2026)

- Fin des démolitions : galette commerciale des Grillons
- Aménagement des cœurs de cible : place des Grillons, place de cœur de quartier (Marché)
- Poursuite des constructions (Montaigne, Grillons)

©Vivre Nîmes





ÉCOLE LÉO ROUSSON

Code opération : 1814

Dernière école « Pailleron » de Nîmes : bâtiment des années 60 aujourd'hui inadapté aux normes de sécurité et au confort limité.



©nîmes.fr

Localisation :

- Située à l'Est de Nîmes, au cœur du quartier Clos d'Orville dans un secteur résidentiel peu commerçant, où les rares espaces de rencontre végétalisés sont des parties privatives.

Sur le plan scolaire

- 6 classes du CE2 au CM2.
- 8 dispositifs CP CE1 (groupe de 15 élèves).
- 5 classes de maternelles.
- 2 salles de repos.
- Salle de motricité.

Et pendant les travaux ?

Durant les deux années scolaires concernées par le chantier:

- Elèves de maternelles acheminés à l'école Emile Gauzy.
- Elèves de l'élémentaire acheminés au centre de loisir du Mas Boulbon

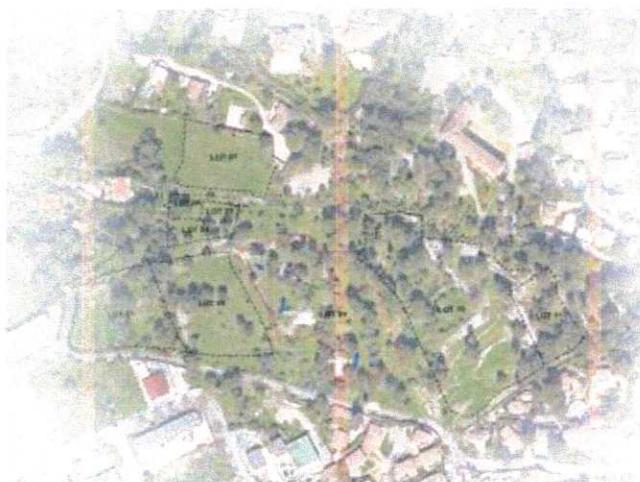


ZAC DU PUIITS DE ROULLE

Code opération : 1027

Localisation :

- Située à l'ouest de Nîmes, entre les quartiers résidentiels de l'Alouette, du Puits de Roulle et de la Zone franche de Valdegour.



Un site naturel à préserver et à valoriser



Objectif: Créer un quartier durable

Réalisation de la dernière tranche opérationnelle :

- Superficie : 6,5 ha de terrains en friche, aux qualités paysagères avérées et structurés par de nombreux clapas.

Enjeux:

- *Achever l'urbanisation de la ZAC en promouvant de nouveaux programmes d'habitat innovant aux typologies variées (Petits collectifs, Individuels groupés, lots libres) répondant aux préoccupations de développement durable et de performance énergétiques (Labellisation BDO, RE 2020...)*
- *Prendre en compte l'environnement du site, son patrimoine (espèces floristiques et faunistiques) et minéral afin de le préserver au maximum et le mettre en valeur.*
- Programme prévisionnel : 150 nouveaux logements diversifiés respectueux de l'environnement (99 collectifs, 46 intermédiaires, 5 lots individuels) à réaliser sur 6 macro-lots en cours de commercialisation.



©Quailemonde

Planning prévisionnel

- **Engagement opérationnel des travaux d'aménagements** en 2 phases:
 - Réalisation 1ere tranche (Ouest de l'opération) : fev. 2021- fin mars 2022
 - Réalisation 2ème phase (Est de l'opération): 1^{er} trimestre 2022-mars 2023
 - Livraison prévisionnelle: fin 1^{er} trimestre 2023
- **Consultation de promoteurs** portant sur la vente de 6 macro-lots viabilisés
 - Lancée fin 2021
 - Désignation des titulaires : fin 1^{er} semestre 2022

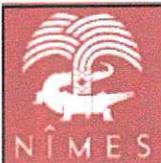
→ **Cout prévisionnel des travaux : 4.500 K€**

Les travaux prévus, outre la viabilisation des 6 macro-lots à commercialiser, concernent:

- la réalisation d'une voie interne à l'opération,
- la création d'une liaison viaire entre le Chemin Neuf de Pissevin/rue H. Moissant,
- la réalisation d'un maillage de dessertes piétonnes et d'une zone 30 sur une partie du Chemin Neuf de Pissevin ainsi que l'aménagement d'ouvrages hydrauliques.



MOA : Ville de Nîmes en régie
 Pilotage : Services Urbanisme Opérationnel / Voirie
 Groupement de MOE : Agence Quailemonde Architectes



ZAC DU PUIITS DE ROULLE

Code opération : 1027

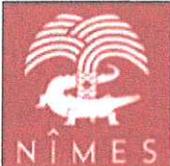
→ **Estimation prévisionnelle des recettes** : 8.100 K€ HT correspondant à la commercialisation des 6 macro-lots, objet de la consultation des promoteurs.



Plan des Lots - Puits de Rouille

Calendrier prévisionnel des futurs projets immobiliers:

- Etude projet: 12 mois
- Démarrage prévisionnel des 1^{er} chantiers constructions : début 2024
- Livraison 1^{er} programme: Mi 2025



Z.A.C DU MAS LOMBARD

Code opération : 1026

Mas Lombard : un écoquartier



©nîmes.fr

Localisation :

- Situé route de Beaucaire entre le Mas Chalvidan, l'autoroute A9 et la zone de Grézan.

En chiffres

- 1150 logements (dont 25% de logements sociaux, et 60 individuels)
- 12000 m² de bureaux et commerces
- 46 hectares dont 35 urbanisés
- 39 M€ à la charge de l'aménageur Eiffage

2025 - NICHES PROJETS

Concessionnaire

d'aménagement

Eiffage aménagement

Eiffage immobilier

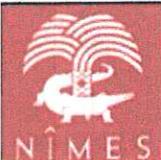


Livraison des programmes immobiliers :

échelonnée entre 2025 et 2035

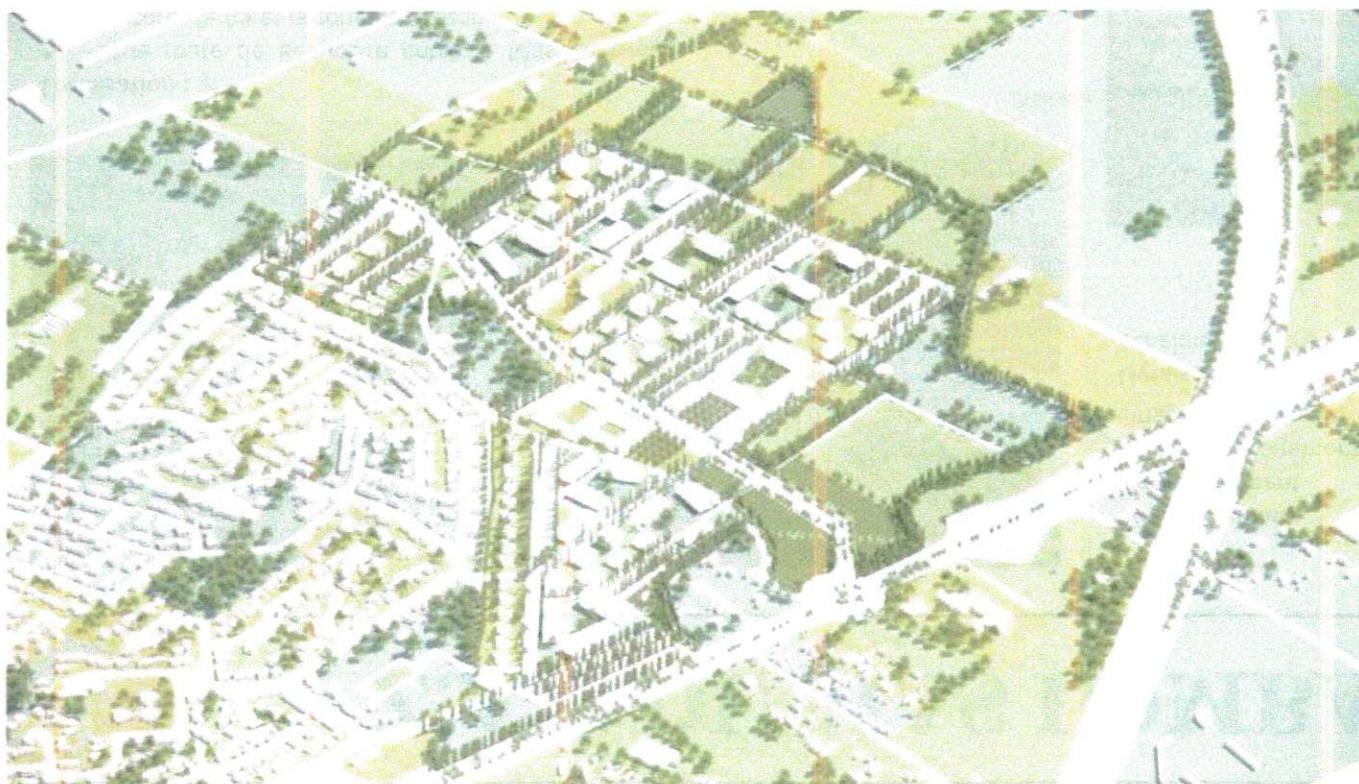
©Le petit gardois





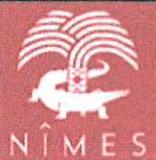
Z.A.C DU MAS LOMBARD

Code opération : 1026



Enjeux

- Nécessité de créer de **nouveaux logements** pour répondre aux besoins du PLH (700 logements par an)
- Créer un **Ecoquartier** en privilégiant la **qualité de vie** des nouveaux résidents.
- Concevoir un quartier **adapté au le risque inondation.**
- **Valoriser l'entrée de Ville** de la route de beaucaire (ancienne Via Domitia)
- ❖ Offrir de **nouvelles mobilités** douces et collectives vers le centre ville.
- ❖ Construire un projet **d'agriculture urbaine** en frange du quartier.



Z.A.C DU MAS LOMBARD

Code opération: 1026

Un quartier dynamique et des équipements

- ❖ Ecole de 12 à 14 classes (ouverture prévue en 2027)
- ❖ 8 000 000 € HT dont 5 600 000 € versé par Eiffage
- ❖ Equipements sportifs de proximité.
- ❖ 1 000 000 € HT dont 300 000 € versés par Eiffage.
- ❖ Giratoire sur RD 9999
(1 380 000 € TTC dont 640 000 € versés par Eiffage).

- ❖ Résidence intergénérationnelle : **lutter contre l'isolement des seniors** → établir lien social entre habitants.
- ❖ Bureaux et commerces : offrir des possibilités **d'emploi** et de **consommation sur place**.
- ❖ Conciergerie participative conçue comme un tiers lieu avec petits services du quotidien (pressing, Amap, échanges de services, prêts de matériel...).

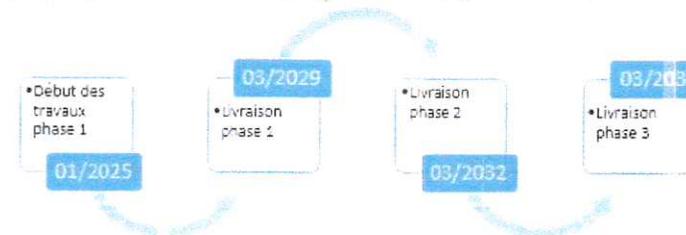


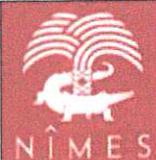
@nîmes.fr

Calendrier du Projet:

Les équipements :

- Rond point sur RD 999 2024 – 2025
- Ecole 2026 _ 2027





COPROPRIÉTÉ LE PORTAL – OPÉRATION DE RECYCLAGE

Code opération : 21018001



Localisation :

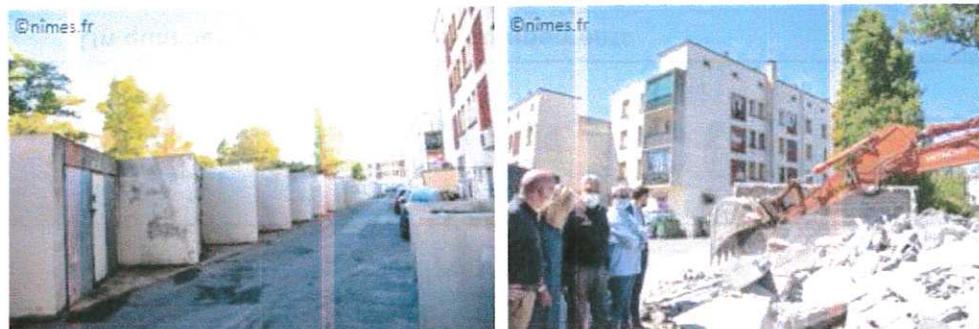
- Copropriété située Chemin Bas d'Avignon, en entrée de ville (à 2 km du centre), à la croisée de la route d'Avignon et de la route de Beaucaire.

Copropriété « Le Portal »

- 54 Logements (43 % de Propriétaires Occupants/ 57 % de Propriétaires Non Occupants)
- Haut lieu de trafic de drogue dans le quartier → insécurité;
- Une dégradation croissante du cadre de vie sur la copropriété;
- Des incivilités.
- 52 garages (32 après les démolitions de juin 2020)

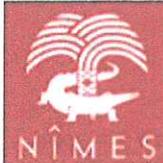
Travaux immobiliers : 2024 – 2025

- **Maîtrise d'ouvrage** : Ville de Nîmes
- **Portage foncier** : EPF



Renouvellement urbain du quartier

- Désenclavement du quartier : installation de la ligne T2;
- Mixité sociale;
- Renouvellement de l'habitat : réhabilitation de logements locatifs sociaux + construction de 10 villas;
- Aide au relogement;
- Amélioration de l'image du quartier;
- Création d'un espace vert en cœur de quartier.



COPROPRIÉTÉ LE PORTAL – OPÉRATION DE RECYCLAGE

Code opération : 21018001

Un projet qui concernera les 3 bâtiments existants ainsi que l'ensemble des commerces



Calendrier prévisionnel:

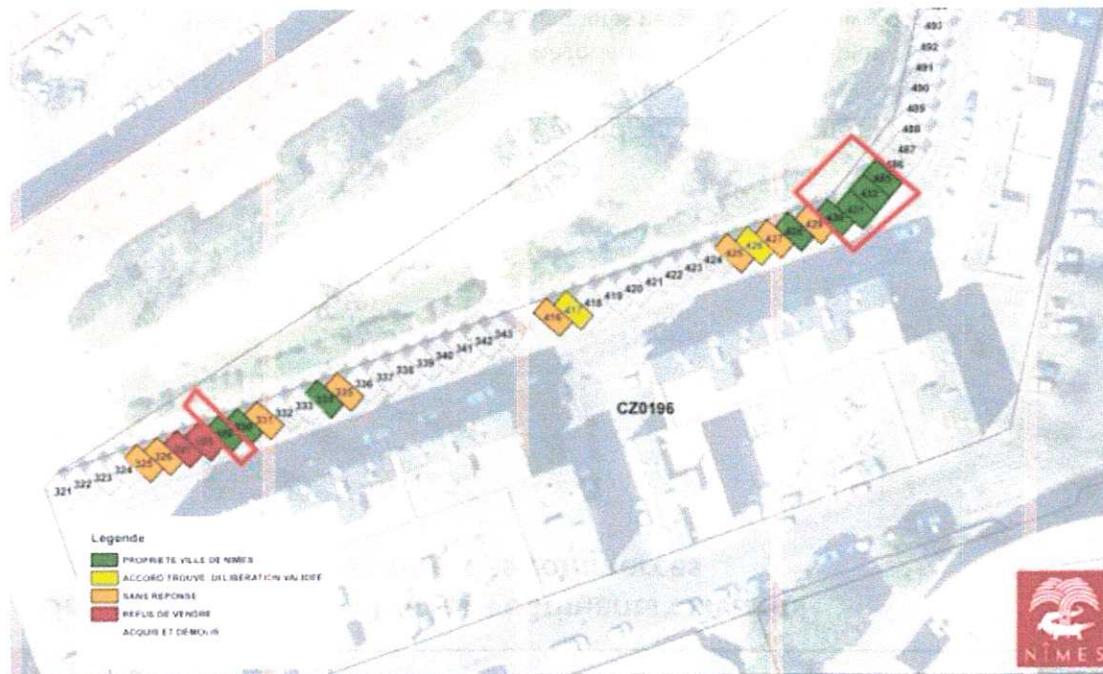
Négociations foncières amiables	2020 – 2023
Enquêtes personnalisées , suivi social	2021 - 2022
DUP – Expropriations	2023 _ 2024
Accompagnement des ménages gestion transitoire	2023 – 2024
Démolitions	2025
Travaux de réhabilitations et nouvelles villas Promologis	2025 - 2026

@nîmes.fr



COPROPRIÉTÉ LE PORTAL – OPÉRATION DE RECYCLAGE

Code opération : 21018001



3^{ème} Phase de démolition de garages effectuée en Septembre 2022

©nîmes.fr